

# RAPPORT ANNUEL 2020



لضمان ودائعكم البنكية  
Pour la garantie de vos dépôts bancaires

## SOMMAIRE

<b>MOT DU PRESIDENT .....</b>	<b>3</b>
<b>MOT DU DIRECTEUR GENERAL .....</b>	<b>5</b>
<b>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>7</b>
<b>Première partie : Environnement international.....</b>	<b>10</b>
<b>Deuxième partie : Environnement national .....</b>	<b>15</b>
<i>A. Environnement macroéconomique .....</i>	<i>15</i>
<i>B. Evolution du secteur bancaire.....</i>	<i>23</i>
<b>Troisième partie : Derniers développements en matière de garantie des dépôts et de résolution bancaire .....</b>	<b>35</b>
<i>A. Publications de l'IADI .....</i>	<i>35</i>
<b>Quatrième partie : activités de la SGFG en 2020 .....</b>	<b>42</b>
<i>A. A propos de la SGFG .....</i>	<i>42</i>
<i>B. Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG.....</i>	<i>43</i>
<i>C. Principaux faits marquants 2020.....</i>	<i>48</i>
<i>D. Bilan des réalisations du plan d'actions 2020 .....</i>	<i>49</i>
<i>E. Travaux réalisés .....</i>	<i>51</i>
<i>F. Travaux des comités internes.....</i>	<i>56</i>
<i>G. Coopération internationale et assistance technique .....</i>	<i>57</i>
<b>Cinquième partie : Etats et résultats financiers de la SGFG et du FCGD.....</b>	<b>61</b>
<i>A. Comptes de l'exercice 2020 du FCGD .....</i>	<i>61</i>
<i>B. Comptes de l'exercice 2020 de la SGFG.....</i>	<i>67</i>
<i>C. Bilan de la SGFG.....</i>	<i>70</i>
<b>Résolutions de l'Assemblée Générale.....</b>	<b>74</b>

## ABREVIATIONS

<b>BAM</b>	Bank Al-Maghrib
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CAR</b>	Comité d'Audit et des Risques
<b>CGNC</b>	Code Général de Normalisation Comptable
<b>CI</b>	Comité d'Investissement
<b>CIR</b>	Comité d'Intervention et de Résolution
<b>CNC :</b>	Conseil National de la Comptabilité
<b>CSF</b>	Conseil de Stabilité Financière
<b>CPs</b>	Principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces
<b>FCGD</b>	Fonds Collectif de Garantie des Dépôts
<b>FDIC</b>	Organisme de garantie des dépôts américain
<b>FGDBP</b>	Fonds de garantie des dépôts des banques participatives
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FSAP</b>	Programme d'évaluation du secteur financier
<b>GPBM</b>	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
<b>HCP :</b>	Haut-Commissariat au Plan
<b>IADI</b>	Association internationale des systèmes de garantie des dépôts
<b>IDE :</b>	Investissements Directs Etrangers
<b>IFSB</b>	Conseil des Services Financiers Islamiques
<b>MENA</b>	Moyen Orient et Afrique du Nord
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>RNBD</b>	Revenu National Brut Disponible
<b>SA</b>	Société anonyme
<b>SGFG</b>	Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires

## MOT DU PRESIDENT

L'année 2020 a été exceptionnelle puisque marquée par une crise sanitaire sans précédent liée au Covid-19 qui a induit une forte contraction économique au plan mondial et national.

Dans ce contexte, la SGFG a pris un ensemble de dispositions, aussi bien sanitaires que logistiques, visant à assurer la continuité normale de ses activités tout en adaptant son mode de travail aux mesures décidées par les autorités publiques pour atténuer les impacts de la pandémie.



Elle a ainsi poursuivi la mise en œuvre de la feuille de route issue de son plan stratégique 2019-2021 dont l'une des principales composantes est la mise en place d'un écosystème d'indemnisation des déposants. Les travaux réalisés, à ce titre, ont porté sur la définition du cadre informationnel et les exigences fonctionnelles pour le développement de la plateforme requise pour la collecte et le traitement des données relatives aux clients ayant des dépôts bancaires.

Afin que ce système d'indemnisation soit performant et robuste, les cahiers des charges y afférents ont pris en compte les meilleures pratiques et standards internationaux, notamment ceux édictés par l'International Association of Deposit Insurers (IADI).

L'année 2020 a vu également l'entrée en vigueur du cadre d'échange d'informations entre la SGFG et Bank Al-Maghrib sur les établissements adhérents au système de garantie des dépôts. Ce cadre d'échange a pour vocation de contribuer aux dispositifs mis en place pour préserver la stabilité financière.

Dans cette même perspective, la SGFG a poursuivi le déploiement de son système de contrôle interne et de risk management visant à renforcer ses capacités d'évaluation et de maîtrise des risques et à activer les actions appropriées dans un contexte de crise.

Elle s'est attelée, par ailleurs, à optimiser la gestion des ressources du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) en accélérant le déploiement du programme de la gestion en FCP obligataires, initié deux ans plus tôt et en achevant la première phase du processus d'externalisation d'une partie des ressources de ce Fonds conformément aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration.

De même, la SGFG a continué à développer sa communication externe en se focalisant en particulier sur le site web afin d'en améliorer régulièrement le contenu et d'offrir ainsi au public des informations appropriées sur notre système de garantie des dépôts.

Dans le cadre de ses relations et partenariats au plan international, la SGFG a participé activement avec l'IADI et l'IFSB à la finalisation du projet des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie efficaces auprès des banques participatives. De même qu'elle a pris part aux travaux de l'Assemblée Générale de l'IADI et aux réunions annuelles des comités régionaux de l'Afrique et de MENA tenues par visio-conférence. La crise sanitaire a constitué en outre une opportunité pour que la SGFG organise un webinar international sur la coordination entre l'organisme de garantie des dépôts et les autres membres du filet de sécurité aussi bien en temps normal qu'en situation de crise.

Enfin, nous restons résolument tournés vers l'avenir et optimistes quant à une reprise postpandémique aussi bien au niveau national qu'international et nous lancerons, courant 2021, la réflexion en vue de l'élaboration de notre futur plan stratégique 2022-2024 qui sera axé notamment sur l'opérationnalisation effective de notre plateforme d'indemnisation des déposants.

**Abdellatif JOUAHRI**

**Président du Conseil d'Administration**

## MOT DU DIRECTEUR GENERAL

L'année 2020 a été marquée aussi bien au plan national qu'international par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 qui a amené plusieurs gouvernements à décréter des mesures restrictives notamment le confinement de la population et la fermeture des frontières. Cette crise sanitaire a, à son tour, induit une crise économique sérieuse avec une récession à l'échelle mondiale.



La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaire (SGFG) a dû s'adapter à ce contexte exceptionnel en actionnant un ensemble de mesures internes en vue d'assurer la poursuite normale de ses activités ainsi que la protection de son personnel sur la base des différents protocoles édictés en la matière par les autorités sanitaires et gouvernementales. Elle a ainsi mis à la disposition de son personnel les moyens de protection adéquats (masques de protection, gels hydroalcooliques, locaux adaptés, etc.) et a mené des actions de sensibilisation pour le respect des gestes barrières. Afin de permettre la continuité d'activité durant la période de confinement, une plateforme sécurisée dédiée au télétravail a été mise en place et de nouveaux équipements mobiles de travail ont été généralisés à l'ensemble du personnel.

Au plan opérationnel, elle a priorisé, durant l'année 2020, l'achèvement des travaux inhérents à la définition du cadre informationnel et aux exigences fonctionnelles pour le développement de sa plateforme d'indemnisation des déposants. De tels travaux ont permis d'élaborer les premières moutures de deux cahiers des charges portant respectivement sur la plateforme d'indemnisation des déposants de la SGFG et sur la « Single Customer View », qui sera produite par les banques adhérentes.

En parallèle, des efforts ont été consentis au cours de cette année pour renforcer le déploiement du système de contrôle interne de la société et de son dispositif de gestion des risques en procédant notamment à la mise en place d'un dispositif d'évaluation des risques émanant des adhérents, basé sur un système de notation interne.

Par ailleurs, la SGFG a conclu cette année une convention en matière d'échange d'informations avec Bank Al-Maghrib portant sur des informations quantitatives et qualitatives relatives aux banques adhérentes pouvant aider à apprécier leur solidité.

Soucieuse d'assurer l'optimisation des ressources du FCGD, la société a accéléré le déploiement du programme de gestion en FCP obligataires, initié deux ans auparavant, et achevé le processus d'externalisation d'une partie de ces ressources. La société œuvre actuellement au renforcement, au pilotage ainsi qu'à la maîtrise des risques financiers liés à cette externalisation.

Dans le domaine de la communication, la SGFG a continué à assurer ses actions de communication auprès de ses cibles interne et externe, tout en s'appuyant cette année de façon spécifique sur son site web et sur l'ouverture progressive et en mode maîtrisé sur le monde digital et sur les réseaux sociaux.

Au plan de la coopération à l'international, la SGFG a activement contribué aux travaux de l'IADI et de l'IFSB pour la finalisation des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces dont la publication aura lieu au début de 2021. Actuellement, la société assure la présidence du comité technique des systèmes de garantie des dépôts participatifs, adossé à l'IADI (l'International Association of Deposit Insurers).

La SGFG a également participé, au cours de l'année 2020, à un ensemble d'événements régionaux et internationaux, qui se sont tenus, par visioconférence, au vu des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19. Ces événements ont porté essentiellement sur les travaux de l'IADI et de l'AFI (Alliance for Financial Inclusion), des Comités Régionaux Afrique et MENA (Middle East and North Africa), adossés à l'IADI, ainsi que ceux du groupe de travail conjoint IADI et IFSB (Islamic Financial Services Board). Elle a aussi organisé, au début de l'année 2021, en collaboration avec l'IADI un Webinar sur le thème « la coopération et la coordination entre l'organisme de garantie des dépôts et les autres acteurs de filet de sécurité financière en temps normal et en situation de crise ».

**Lhassane BENHALIMA**

**Directeur Général de la SGFG**

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article 135 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Conseil d'Administration de la SGFG se compose des membres suivants :

---

### Président

- ▶ **M. Abdellatif JOUAHRI**, Wali de Bank Al-Maghrib

---

### Membres représentant la profession bancaire

- ▶ **M. Othman BENJELLOUN**, Président-Directeur Général de Bank of Africa
- ▶ **M. Mohamed EL KETTANI**, Président-Directeur Général de Attijariwafa Bank
- ▶ **M. Mohamed Karim MOUNIR**, Président-Directeur Général de Banque Centrale Populaire

---

### Membres indépendants

- ▶ **M. Mohamed EL HAJJOUJI**, Expert financier
- ▶ **M. Moulay Driss IDRISI BICHR**, Expert judiciaire

---

Les membres indépendants du Conseil d'Administration sont nommés intuitu personae pour un mandat de 3 ans renouvelable sur la base de leur professionnalisme, intégrité et compétence.

Les représentants de la profession bancaire, désignés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), ne délibèrent pas sur les questions se rapportant à la résolution des difficultés des établissements de crédit adhérents.



### Encadré n°1 : Travaux du Conseil d'Administration en 2020

Dans le cadre de sa mission, le Conseil d'Administration est informé régulièrement des activités de la SGFG et des réalisations en matière de gestion financière des ressources du FCGD.

Lors de sa 8<sup>ème</sup> réunion qui a eu lieu en mars 2020, via la technique de visio-conférence, le Conseil d'Administration a examiné et approuvé les points suivants :

- Les rapports de gestion du FCGD et de la SGFG ;
- Les comptes annuels de l'exercice 2019 de la SGFG et du FCGD ;
- Les rapports des Présidents des Comités (i) Investissement, (ii) Nomination et Rémunération, (iii) Audit et des Risques, (iv) Intervention et Résolution ;
- Projet de mise en place d'un écosystème d'indemnisation ;
- Le budget et plan d'action 2020 de la SGFG ;
- Projet du siège social ;
- Le projet de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale.

Au cours de sa 9<sup>ème</sup> réunion qui a eu lieu en décembre 2020, le Conseil d'Administration a examiné un point unique autorisant le versement par le FCGD pour le compte des banques de sa contribution au Fonds d'Appui au Financement de l'Entrepreneuriat »

Quatre comités assistent le Conseil d'Administration dans sa mission :

- Le Comité d'Audit et des Risques ;
- Le Comité d'Investissement ;
- Le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- Le Comité d'Intervention et de Résolution.

## **Première partie : Environnement international**

## Première partie : Environnement international

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire exceptionnelle déclenchée par l'apparition du virus de la Covid-19. Les restrictions sur les déplacements et les activités économiques et sociales instaurées par la quasi-totalité des pays pour limiter sa propagation, se sont traduites par une récession inédite, la plus sévère depuis la seconde guerre mondiale.

Pâtissant des restrictions drastiques mises en place pour contenir la propagation de ce virus, l'économie mondiale a enregistré une contraction de 3,3% après une progression de 2,8% en 2019. Cette évolution reflète une chute du PIB de 4,7% au niveau des pays avancés et de 2,2% dans les économies émergentes et en développement. Le recul de l'activité a atteint des records au cours du deuxième trimestre, période où les restrictions ont été globalement les plus strictes, et la reprise sur le reste de l'année a été graduelle, quoiqu'à un rythme différencié selon les pays et selon les secteurs.

**Tableau n°1 : Croissance économique dans le monde (en %)**

	2017	2018	2019	2020
<b>Monde</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>	<b>2,8</b>	<b>-3,3</b>
<b>Economies avancées</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>	<b>-4,7</b>
Etats-Unis	2,3	3,0	2,2	-3,5
Zone euro	2,6	1,9	1,3	-6,6
Allemagne	2,6	1,3	0,6	-4,9
France	2,3	1,9	1,5	-8,2
Italie	1,7	0,9	0,3	-8,9
Espagne	3,0	2,4	2,0	-11,0
Royaume-Uni	1,7	1,3	1,4	-9,9
Japon	1,7	0,6	0,3	-4,8
<b>Economies émergentes et en développement</b>	<b>4,8</b>	<b>4,5</b>	<b>3,6</b>	<b>-2,2</b>
<b>Pays émergents et en développement d'Asie</b>	<b>6,6</b>	<b>6,4</b>	<b>5,3</b>	<b>-1,0</b>
Chine	6,9	6,7	5,8	2,3
Inde	6,8	6,5	4,0	-8,0
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>0,2</b>	<b>-7,0</b>
Brésil	1,3	1,8	1,4	-4,1
Mexique	2,1	2,2	-0,1	-8,2
<b>Pays émergents et en développement d'Europe</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>2,4</b>	<b>-2,0</b>
Russie	1,8	2,8	2,0	-3,1
Turquie	7,5	3,0	0,9	1,8
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>-1,9</b>
Afrique du Sud	1,4	0,8	0,2	-7,0
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>	<b>1,9</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>-3,4</b>

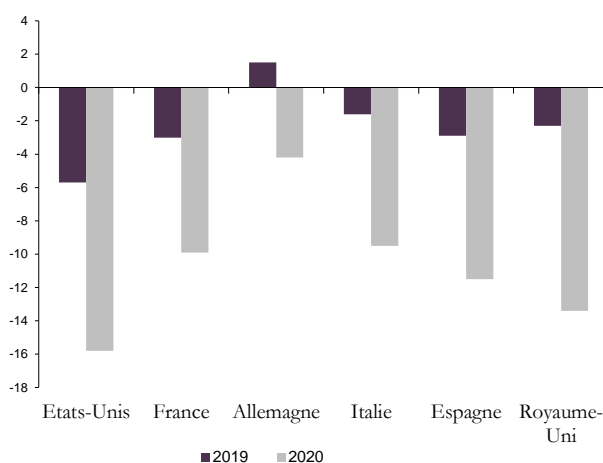
Source : FMI et BAM.

Aux Etats-Unis, pays le plus touché au monde par la pandémie, la croissance s'est située à -3,5% en 2020 après 2,2% en 2019, avec des diminutions sensibles de la consommation des ménages, de l'investissement et des exportations. Ce repli aurait été plus important sans le soutien budgétaire exceptionnel dont le montant s'est élevé à près de 20% du PIB, niveau largement supérieur à celui consenti lors de la crise financière de 2009.

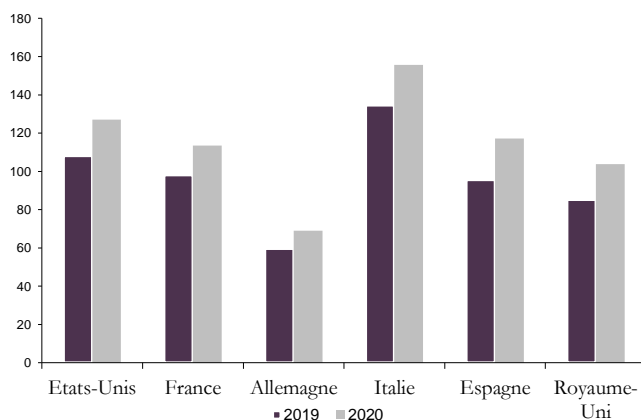
De son côté, et en dépit du lancement d'un vaste programme de sauvetage, l'économie de la zone euro s'est contractée de 6,6% après une croissance de 1,3% en 2019. Par pays, le recul du PIB a atteint 11% en Espagne, 8,9% en Italie, 8,2% en France et 4,9% en Allemagne.

En sus de la crise sanitaire, l'économie du Royaume-Uni a continué, tout au long de l'année, à pâtir des incertitudes entourant l'issue du Brexit (Tableau 1), son PIB ayant marqué une baisse de 9,9%, avec un creux de -21,4% au deuxième trimestre. Au Japon, après deux années de quasi-stagnation, avec une croissance moyenne de moins de 0,5%, le PIB a diminué de 4,8% en 2020.

**Graphique 1 : Evolution du solde budgétaire (en % du PIB)**



**Graphique 2 : Evolution de la dette publique (en % du PIB)**



Source : FMI et BAM

S'agissant des économies émergentes, la Chine, premier pays à avoir été touché par la pandémie, s'est distinguée au niveau mondial comme la seule parmi les grandes économies à enregistrer une évolution positive en 2020. Après une contraction de 6,8% au premier trimestre, son économie a amorcé une reprise rapide pour terminer l'année avec une croissance moyenne de 2,3%, contre 5,8% en 2019, tirée par une hausse de l'investissement et de la demande extérieure notamment de biens médicaux et d'équipements technologiques.

Au niveau des autres principaux pays émergents, l'Inde a été pénalisée par une propagation du virus particulièrement rapide au début, amenant les autorités à instaurer un confinement strict entre mars et mai. Son économie a enregistré une contraction de 22,4% au deuxième trimestre, suivie d'une atténuation graduelle tirée par la progression de la demande rurale et un léger redressement de la consommation urbaine. Sur l'ensemble de l'année, son PIB est ressorti en diminution de 8% contre une hausse de 4% en 2019.

De même, l'économie brésilienne a accusé une baisse du PIB de 4,1% et la Russie pour sa part a enregistré un recul de 3,1%, impactée de surcroît par la chute des cours internationaux des produits énergétiques.

En Afrique subsaharienne, la croissance s'est située à -1,9% après 3,2% en 2019, la crise sanitaire ayant particulièrement impacté les économies dépendantes du tourisme et de l'exportation des produits de base. Au niveau des grandes économies du continent, le PIB a baissé de 7% en Afrique du Sud, pays africain qui a eu le plus de difficultés à contenir la pandémie, et l'économie nigériane s'est contractée de 1,8%, pâtissant également du repli des revenus pétroliers.

A l'instar des autres régions, celle du Moyen-Orient et Afrique du Nord a été sévèrement touchée par la crise sanitaire en 2020, avec une baisse du PIB de 3,4% en 2020 après une augmentation de 0,8%, reflétant aussi bien l'impact des mesures de confinement qu'une faible demande étrangère. Affectés par le net recul de la demande et des cours des produits énergétiques, les pays exportateurs de pétrole ont accusé une diminution de leur PIB de 4,5 % en 2020, après celle de 0,3%. Pour les pays importateurs, la baisse a été globalement moins prononcée, s'établissant à -0,8% en 2020 contre 3,3% en 2019 et ce, malgré l'impact sévère des restrictions sur les déplacements internationaux pour les pays dépendants de l'activité touristique.

**Tableau n°2 : Solde du compte courant dans le monde (en % du PIB)**

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Economies avancées</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>
Etats-Unis	-2,1	-1,9	-2,2	-2,2	-3,1
Zone euro	3,0	3,1	2,9	2,3	2,3
Allemagne	8,5	7,8	7,4	7,1	7,1
France	-0,5	-0,8	-0,6	-0,7	-2,3
Italie	2,6	2,6	2,5	3,0	3,6
Espagne	3,2	2,8	1,9	2,1	0,7
Royaume-Uni	-5,4	-3,8	-3,7	-3,1	-3,9
Japon	4,0	4,1	3,5	3,7	3,3
<b>Economies émergentes et en développement</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>
<b>Pays émergents et en développement d'Asie</b>	<b>1,4</b>	<b>1,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>1,7</b>
Chine	1,8	1,6	0,2	1,0	2,0
Inde	-0,6	-1,8	-2,1	-0,9	1,0
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,6</b>	<b>-2,5</b>	<b>-1,7</b>	<b>0,2</b>
Brésil	-1,3	-0,7	-2,2	-2,7	-0,9
Mexique	-2,3	-1,8	-2,1	-0,3	2,5
<b>Pays émergents et en développement d'Europe</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>
Russie	1,9	2,0	7,0	3,8	2,2
Turquie	-3,1	-4,8	-2,8	0,9	-5,1
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>-3,8</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,6</b>	<b>-3,7</b>	<b>-3,7</b>
Afrique du Sud	-2,9	-2,5	-3,5	-3,0	2,2
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>-4,2</b>	<b>-1,1</b>	<b>2,7</b>	<b>0,5</b>	<b>-3,0</b>

Source : FMI et BAM.

## **Deuxième partie : Environnement national**

## Deuxième partie : Environnement national

### A. Environnement macroéconomique

Sous l'effet du double choc de la pandémie de la Covid-19 et des conditions climatiques défavorables, l'économie nationale a accusé en 2020 une contraction de 6,3%, la plus importante jamais enregistrée depuis le début de la compilation des comptes de la nation.

Pâtissant des restrictions mises en place pour endiguer la propagation du virus aussi bien sur le plan national qu'international, les activités non agricoles ont affiché un recul de 5,8% de leur valeur ajoutée avec des baisses records pour certaines branches des services telles que « Hôtels et restaurants », « Transports » et « Commerce ». Au niveau du secteur secondaire, la crise a impacté toutes les activités à l'exception notable des industries extractive, alimentaire ainsi que chimique et para chimique. Dans le secteur agricole, une nouvelle diminution de 8,6% de la valeur ajoutée a été constatée, sous l'effet d'une sécheresse qui a lourdement affecté la quasi-totalité des cultures.

En fréquence infra-annuelle, après une quasi-stagnation au premier trimestre, le PIB a connu une chute de 15,1% au deuxième trimestre, période marquée par un confinement strict de la population, avant d'entamer une atténuation progressive sur le reste de l'année avec l'allègement graduel des mesures restrictives.

Du côté de la demande, tirée par une forte baisse de la consommation des ménages et de l'investissement, sa composante intérieure a fléchi de 6%, contribuant ainsi négativement à la croissance à hauteur de 6,5 points de pourcentage. En revanche, la participation des exportations nettes est ressortie positive de l'ordre de 0,2 point de pourcentage.

**Graphique n°3 : Contribution des composantes de la demande à la croissance (en points de pourcentage)**

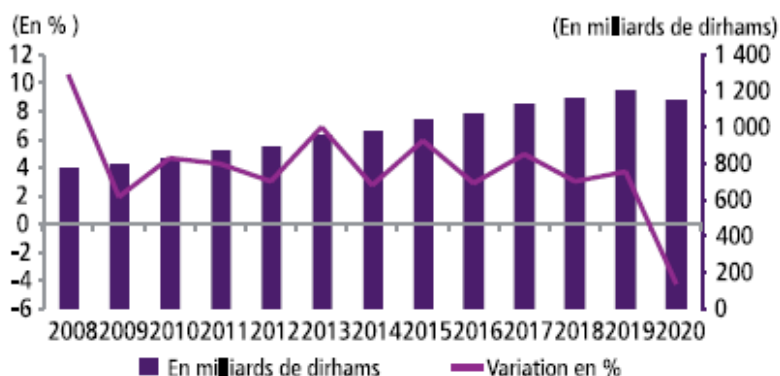


Source : HCP et BAM.



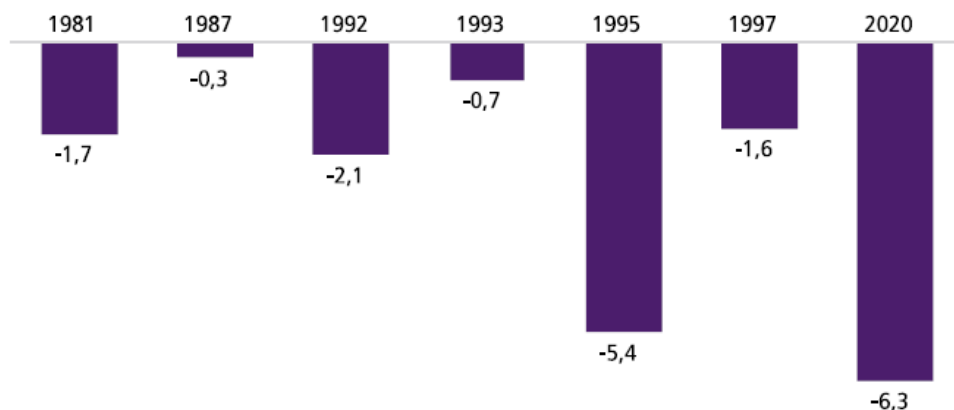
A prix courants, le PIB s'est chiffré à 1 089,5 milliards de dirhams, en contraction de 5,5% après une progression de 4% en 2019. Compte tenu d'une baisse de 28,4% à 16,1 milliards des sorties nettes de revenus de la propriété et d'un accroissement de 8,1% à 79,9 milliards des transferts courants nets en provenance de l'extérieur, le revenu national brut disponible (RNBD) s'est établi à 1 153,3 milliards, en recul de 4,2% au lieu d'une hausse de 3,7% en 2019.

**Graphique n°4 : Revenu national brut disponible**



Source : HCP et BAM.

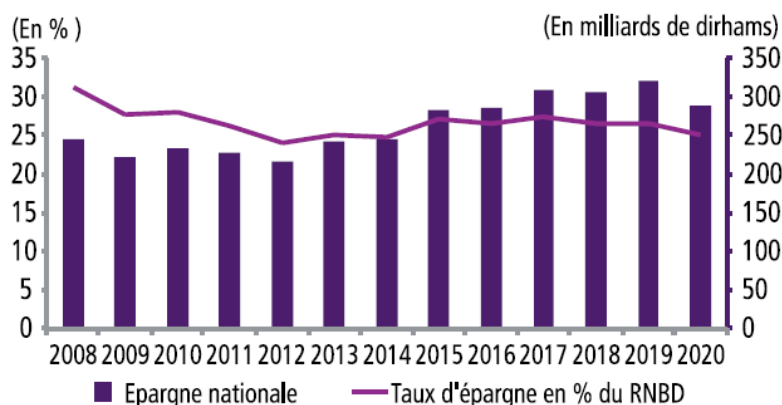
**Graphique n°5 : Contractions du PIB enregistrées au Maroc entre 1980 et 2020 (en %)**



Source : HCP et BAM.

La consommation finale nationale s'est contractée de 2,4% à 862,7 milliards de dirhams et l'épargne nationale a reculé de 9,3% à 290,6 milliards, soit l'équivalent de 25,2% du RNBD. Pour ce qui est de l'investissement, il s'est établi à 310 milliards de dirhams ou 28,4% du PIB contre 31,9% en 2019. Dans ces conditions, le besoin de financement s'est allégé d'une année à l'autre, se situant à 19,3 milliards de dirhams soit 1,8% du PIB contre 47,7 milliards ou 4,1% du PIB un an auparavant.

**Graphique n°6 : Epargne nationale**



Source : HCP et BAM.

**Tableau n°3 : Valeur ajoutée aux prix de l'année précédente (variation en %)**

	2019	2020
<b>Secteur primaire</b>	<b>-4,6</b>	<b>-6,9</b>
Agriculture, forêt et services annexes	-5,8	-8,6
Pêche	8,3	12,7
<b>Secteur secondaire</b>	<b>3,6</b>	<b>-3,8</b>
Industrie d'extraction	2,4	5,0
Industrie de transformation	2,8	-5,3
Electricité et eau	13,2	-3,1
Bâtiment et travaux publics	1,9	-3,8
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>4,0</b>	<b>-7,1</b>
Commerce	2,4	-10,7
Hôtels et restaurants	3,7	-55,9
Transports	6,6	-32,0
Postes et télécommunications	2,4	-1,9
Activités financières et assurances	4,0	-0,6
Immobilier, location et services rendus aux Entreprises	5,1	-0,9
Administration publique générale et sécurité sociale	5,0	2,3
Education, santé et action sociale	2,4	1,2
Autres services non financiers	2,9	-7,1
<b>Valeur ajoutée non agricole</b>	<b>3,8</b>	<b>-5,8</b>
<b>Valeur ajoutée totale</b>	<b>2,7</b>	<b>-6,1</b>
<b>Impôts sur les produits nets des subventions</b>	<b>1,9</b>	<b>-7,6</b>
<b>PIB</b>	<b>2,6</b>	<b>-6,3</b>

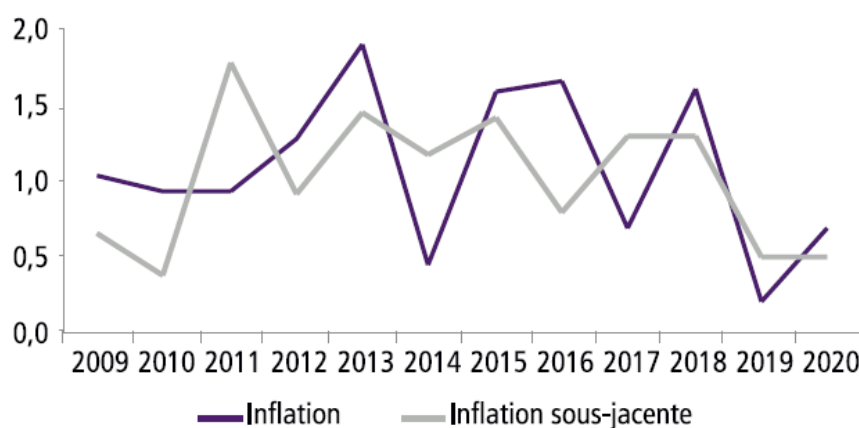
Source : HCP et BAM.

La crise sanitaire et les restrictions mises en place pour endiguer sa propagation ont induit un affaiblissement sensible de la demande et des perturbations importantes au niveau de l'offre de certains biens et services. Ce double choc s'est traduit par des évolutions contrastées des composantes des prix à la consommation, avec au total une inflation faible mais en légère accélération d'une année à l'autre. Celle-ci est passée de 0,2% en 2019, son niveau le plus bas depuis 1968, à 0,7% en 2020.

Par composante, les prix des produits alimentaires à prix volatils ont enregistré une hausse de 2% contre un recul de 1,5% en 2019, conséquence d'une augmentation exceptionnelle de la demande à la veille et au début de la période de confinement et d'une baisse de l'offre de certains produits au cours de l'année.

Pour sa part, l'inflation sous-jacente qui retrace la tendance fondamentale des prix, s'est stabilisée à un niveau faible de 0,5% dans un contexte marqué par l'intensification des pressions désinflationnistes émanant du reflux de la demande globale et de l'inflation importée.

**Graphique n°6 : Evolution de l'inflation (en %)**



Source : HCP et BAM.

La crise économique engendrée par le virus de la Covid-19 a lourdement pesé sur les finances publiques en 2020. Le déficit budgétaire hors privatisation est ressorti en nette accentuation à 7,6% du PIB contre 4,1% en 2019 et le taux d'endettement du Trésor s'est aggravé de 11,6 points à 76,4% du PIB. Cette évolution reflète une chute drastique des ressources fiscales suite à la contraction de l'activité économique et un accroissement des dépenses principalement celles d'investissement.

L'impact sur le budget a été atténué dans une large mesure par la mise en place sur Instructions Royales d'un fonds spécial pour la gestion de la pandémie qui a mobilisé un montant de 34,6 milliards de dirhams, dont les deux tiers ont été collectés grâce à un élan de solidarité des entreprises et des ménages.

Pour faire face à la forte hausse de son besoin de financement, le Trésor a, outre l'augmentation de ses levées sur le marché domestique, eu un recours massif aux ressources extérieures, pour un montant record de 62,9 milliards de dirhams, dont 37,5 milliards à travers deux émissions obligataires sur le marché financier international (MFI). De telles opérations ont nécessité la suppression du plafond des financements extérieurs fixé initialement par la loi de finances 2020 à 31 milliards de dirhams.

Par ailleurs, pour le renforcement des avoirs en devises, et dans une démarche préventive, les autorités ont procédé au tirage sur la ligne de précaution et de liquidité du FMI pour un montant de près de 3 milliards de dollars mis à la disposition de la banque centrale.

Face à ce contexte de crise, le Gouvernement a été amené à élaborer en juillet une loi de finances rectificative (LFR), la première depuis celle de 1990. Celle-ci a notamment révisé fortement à la baisse les perspectives de croissance, ajusté les ressources, repriorisé certaines dépenses et revu l'objectif du déficit budgétaire de 3,7% du PIB à 7,5%.

**Tableau n°4 : Principaux indicateurs des finances publiques  
(En % du PIB, sauf indication contraire)**

	2018	2019	2020
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>23,4</b>	<b>23,8</b>	<b>23,2</b>
Recettes fiscales	21,2	20,7	20,4
Dons CCG	2,8	1,6	0,3
<b>Dépenses globales</b>	<b>27,5</b>	<b>28,1</b>	<b>31,4</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>21,5</b>	<b>21,8</b>	<b>23,5</b>
Masse salariale	9,6	11,1	12,3
Compensation	1,6	1,4	1,2
<b>Investissement</b>	<b>5,9</b>	<b>6,3</b>	<b>7,9</b>
<b>Solde budgétaire (hors privatisation)</b>	<b>-3,8</b>	<b>-4,1</b>	<b>-7,6</b>
<b>Dette publique directe</b>	<b>65,2</b>	<b>64,8</b>	<b>76,4</b>

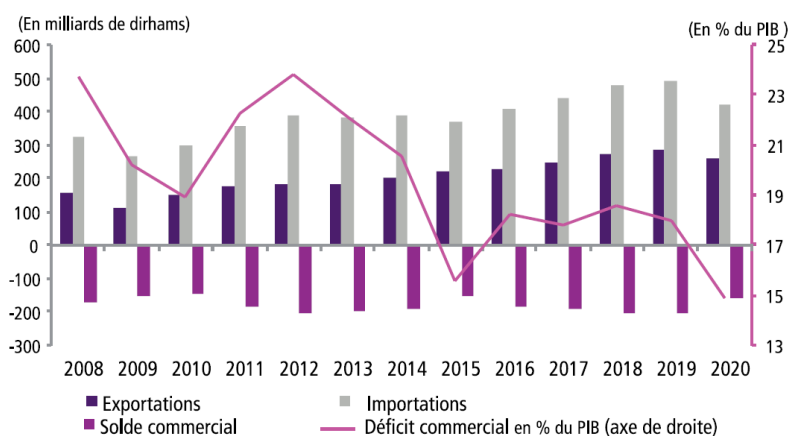
Source : BAM, Ministère de l'Economie et des Finances (DTFE) et HCP.

Face au choc exceptionnel qu'a subi l'économie nationale avec le déclenchement de la pandémie de la Covid-19, la Banque centrale a élaboré une réponse complète, actionnant l'ensemble des instruments aussi bien conventionnels que non conventionnels et ce, dans tous ses domaines d'intervention.

En 2020, les échanges de biens ont chuté de 90,4 milliards de dirhams, soit la baisse la plus importante depuis la crise économique et financière. Les importations ont accusé une diminution de 68,7 milliards, plus élevée que celle de 21,7 milliards des exportations. Le déficit commercial s'est, en conséquence, atténué de 47 milliards à 159,5 milliards de dirhams.

Au niveau des importations, la facture énergétique s'est allégée de 34,6% à 50 milliards de dirhams. La contraction a été de 40% pour le « gas-oils et fuel-oils » et de 14,3% pour le « gaz de pétrole », résultat de replis de 33,3% et 13% des prix à l'import et de 9,7% et 1,5% des quantités respectivement. Les achats de produits finis de consommation ont connu une régression de 15,9% globalement à 95 milliards, de 38% pour les « voitures de tourisme » et de 16,4% pour les « parties et pièces pour voitures et véhicules de tourisme ». De même, reflétant en particulier une quasi-absence d'achats d'« avions et autres véhicules aériens ou spatiaux », les importations de biens d'équipement ont enregistré un recul de 13,7% à 109,5 milliards. Les acquisitions de demi-produits ont, pour leur part, diminué de 10,9% à 93,1 milliards et celles des produits bruts de 11,9% à 19,5 milliards.

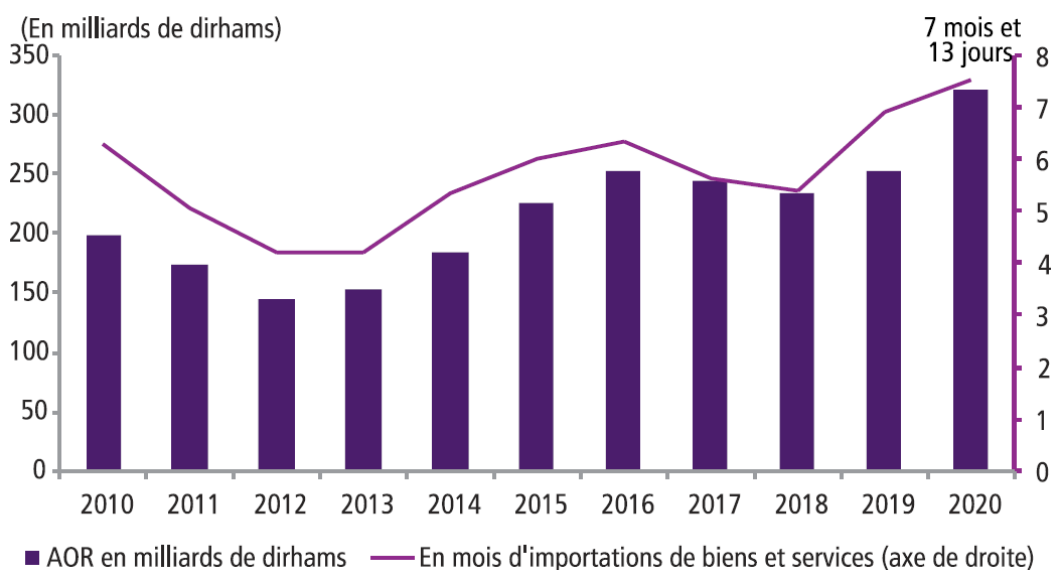
**Graphique n°7 : Balance commerciale**



Source : BAM.

Tenant compte de l'ensemble de ces évolutions, le solde du compte financier, hors réserves, est revenu à -70,1 milliards de dirhams après -50,7 milliards en 2019. Au total, l'encours des Avoirs Officiels de Réserve s'est renforcé de 26,5% pour atteindre 320,6 milliards, soit l'équivalent de 7 mois et 13 jours d'importations de biens et services.

**Graphique n°8 : Avoirs officiels de réserve**



Source : Office des Changes et calculs BAM.

**Tableau n°5 : Principales rubriques de la balance des paiements\* (en milliards de dirhams, sauf indication contraire)**

	2018	2019	2020
<b>Compte courant (en % du PIB)</b>	<b>-5,3</b>	<b>-3,7</b>	<b>-1,5</b>
Déficit commercial (FAB-CAF, en % du PIB)	18,6	17,9	14,6
Recettes de voyage (variation en %)	1,2	7,8	-53,7
Recettes MRE (variation en %)	-1,5	0,1	4,9
Revenus des investissements	-19,7	-20,4	-15,3
Dons	4,9	3,3	5,0
<b>Compte financier (flux net)</b>	<b>-46,2</b>	<b>-32,0</b>	<b>-0,4</b>
Recettes IDE (en % du PIB)	4,2	3,0	2,5
Prêts	-3,2	-11,2	-47,6
Crédits commerciaux	-8,4	-10,1	-10,8
Numéraire et dépôts	-6,5	-10,1	19,9
<b>RIN en mois d'importations</b>	<b>5,4</b>	<b>6,9</b>	<b>7,4</b>

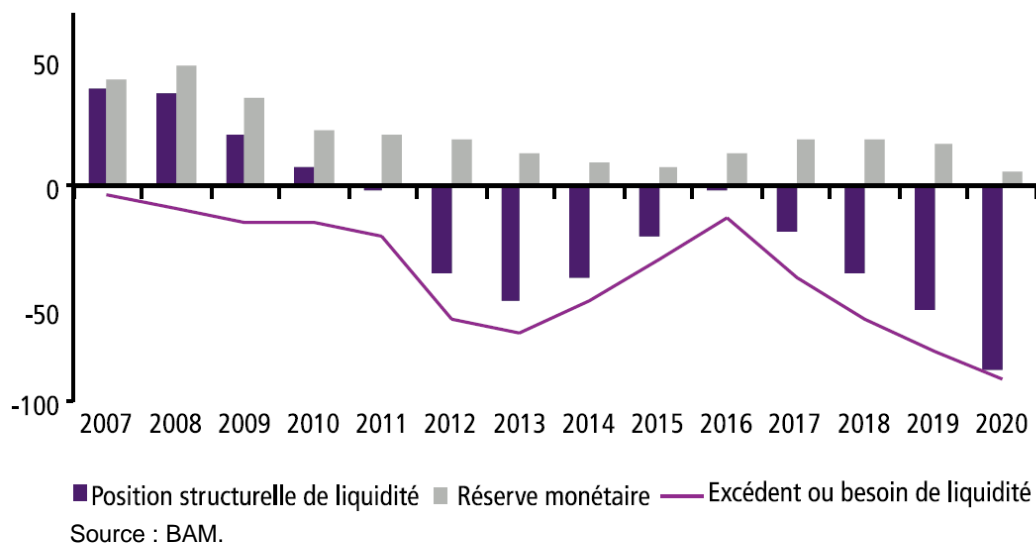
Source : BAM, Office des Changes et HCP.

En matière de politique monétaire, la Banque centrale a agi sur plusieurs volets. Elle a ainsi abaissé son taux directeur à deux reprises, de 75 points de base au total, le ramenant à 1,5%, son niveau le plus bas historique. De surcroît, elle a libéré intégralement le compte de réserve au profit des banques, réduisant son taux à 0% lors de sa réunion de juin.

Sur le volet de la gestion de la liquidité bancaire, BAM a élargi la liste du collatéral éligible à ses opérations de refinancement, triplant leur potentiel à 450 milliards de dirhams, tout en répondant à l'intégralité des demandes des banques. Dans le même cadre, elle a mis en place de nouvelles lignes de refinancement au profit des banques participatives et des associations de microcrédit. Par ailleurs, pour favoriser l'offre de crédit destinée aux TPME, la Banque a élargi son programme dédié pour y inclure les crédits de fonctionnement tout en augmentant sa fréquence de trimestrielle à mensuelle.

En outre, pour donner plus de visibilité aux banques et leur faciliter la gestion de la trésorerie, une partie importante des refinancements a été opérée via les instruments de plus longue durée, portant ainsi la durée moyenne de l'ensemble des interventions de BAM à 33 jours contre 10 jours en 2019.

**Graphique n°9 : Position structurelle de liquidité<sup>1</sup> et montant de la réserve monétaire  
(moyennes des fins de semaine, en milliards de dirhams)**



<sup>1</sup> La position structurelle de liquidité des banques est la somme des réserves de change de la Banque, de la position nette du Trésor et des autres facteurs nets, diminuée de la circulation fiduciaire.

## B. Evolution du secteur bancaire

### 1. Aperçu sur le secteur bancaire

En 2020, la structure du système bancaire est restée globalement stable, mis à part le secteur des établissements de paiement qui a connu l'entrée d'un nouvel opérateur agréé pour offrir des services adossés à des comptes de paiement. Ainsi, le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis a totalisé 91 établissements en 2020, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 27 sociétés de financement, 6 banques offshore, 12 associations de micro-crédit, 20 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Caisse Centrale de Garantie, baptisée « Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise ».

**Tableau n°6 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés**

	2017	2018	2019	2020
<b>Banques</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
dont banques participatives <sup>2</sup>	5	5	5	5
<b>Sociétés de financement</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
<b>Banques offshore</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Associations de micro-crédit</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Etablissements de paiement</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>20</b>
<b>Autres établissements</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>86</b>	<b>90</b>	<b>91</b>

Source : BAM.

En outre, et après une légère hausse de 0,6% en 2019, le réseau bancaire a enregistré, en 2020, une baisse de 0,4%. Ainsi, le nombre de guichets bancaires s'est réduit de 29 agences pour ressortir à 6.510. Cette évolution résulte d'une baisse de 50 agences pour les banques conventionnelles, dans un objectif d'optimisation de leur réseau, et d'une hausse de 21 agences pour les banques participatives. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de digitalisation du secteur bancaire, les banques recourant de plus en plus aux canaux digitaux.

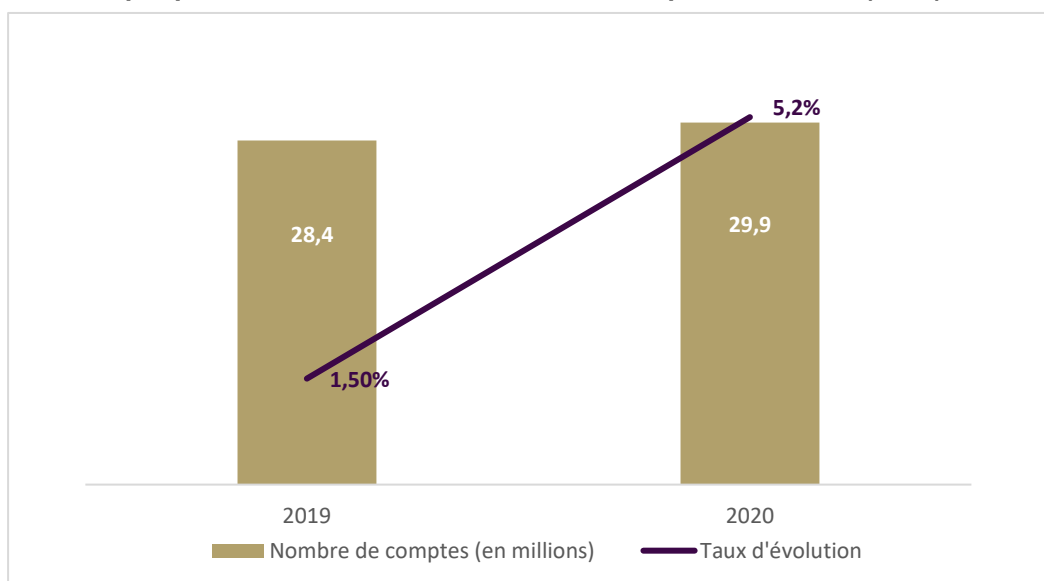
A fin 2020, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques a enregistré une hausse annuelle de 1,5 million de comptes, soit une hausse de 5,2%, pour s'établir à environ 29,9 millions<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Le nombre de fenêtres participatives s'élève à 3.

<sup>3</sup> Sur la base des données de la centrale des comptes bancaires de Bank Al-Maghrib.



**Graphique n°10 : Evolution du nombre de comptes bancaires (en %)**

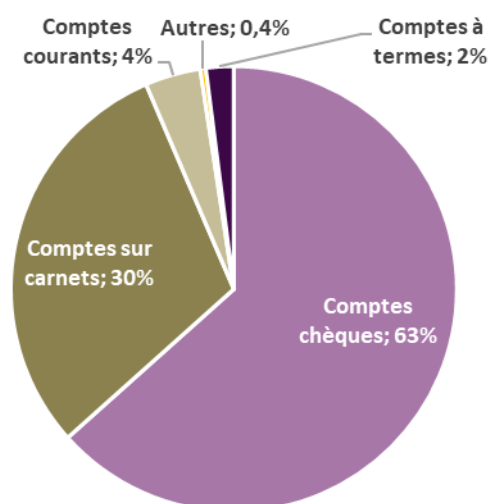


Source : BAM.

Le nombre de particuliers (hors marocains résidant à l'étranger) ayant au moins un compte bancaire s'est accru de 4,5% d'une année à l'autre pour s'élever à 14,1 millions. Le taux de détention des comptes bancaires s'est amélioré durant cette année pour s'établir à 53% contre 52% en 2019.

Par genre, les femmes détenant au moins un compte bancaire ont vu leur nombre augmenter à 5,4 millions contre 4,9 millions un an auparavant (soit un accroissement de 8,8%). Pour leur part, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire ressort à 8,8 millions à fin 2020, contre 8 millions en 2019 (soit une hausse de 8,2%).

**Graphique n°11 : Répartition des comptes bancaires ouverts par type**



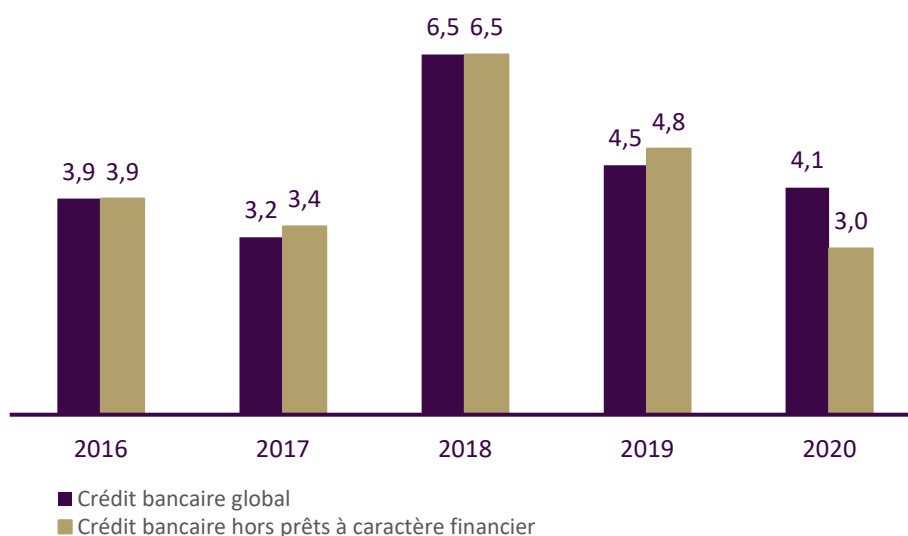
Source : BAM.

Au terme de l'année 2020, le total-actif cumulé des banques a marqué une hausse de 5,4%, au même rythme que l'année précédente, pour ressortir à 1.491,4 milliards de dirhams. Rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB), il a représenté 139%, soit une hausse de 16 points par rapport à l'année passée, induite notamment par la forte récession économique.

Du côté des emplois, cette évolution reflète une hausse des crédits, notamment de trésorerie, et du portefeuille-titres. Elle recouvre, du côté des ressources, une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle et des dettes envers les établissements de crédit.

L'encours brut des crédits s'est établi à 969 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,1%, qui fait suite à celle de 4,5% constatée en 2019. Cette progression a été soutenue notamment par les crédits garantis par l'Etat mis en place pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par les effets de la crise sanitaire pendant le confinement et aider à la relance de l'activité post-confinement. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 91% contre 81% à fin 2019, soit 10 points de plus par rapport à 2019, en relation avec la forte récession économique enregistrée en 2020.

**Graphique n°12 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)**



Source : BAM.

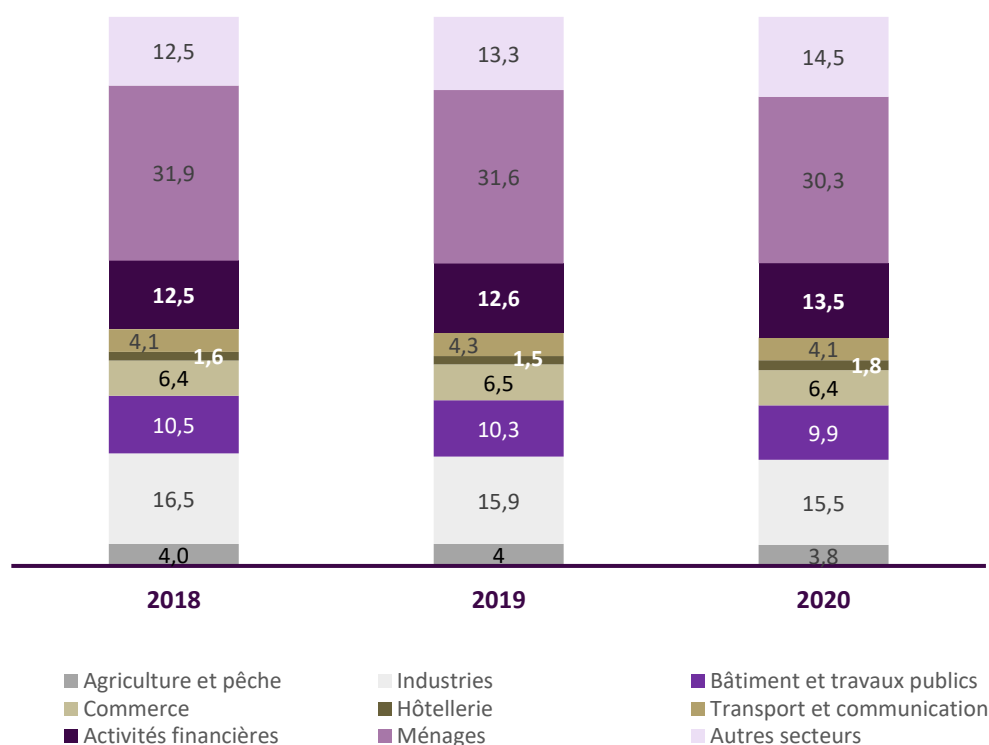
L'encours des crédits aux entreprises non financières a vu son rythme de progression s'établir à 4,3% après une hausse de 5,6% en 2019. Cette évolution retrace un accroissement de 5% à 421,7 milliards de dirhams pour les entreprises privées et une baisse de 1,9% à 50,3 milliards pour les entreprises publiques. Pour leur part, les crédits bancaires aux ménages ont décéléré à 1,8%, après 3,6% un an auparavant, pour s'établir à 299,7 milliards de dirhams, sous l'effet notamment d'une baisse des crédits pendant le confinement général.

Par secteur d'activité, les crédits au secteur primaire ont enregistré une baisse de 0,6%. Sa part a ainsi reculé de 0,2 point à 3,8%.

Au niveau du secteur secondaire, le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 150,5 milliards, en hausse de 1,7% par rapport à l'année précédente, sa part dans le total du crédit ayant reculé de 0,4 point à 15,5%.

Au niveau du secteur tertiaire, les crédits accordés au secteur du commerce ont augmenté de 2,2% à 61,5 milliards. Ceux octroyés au secteur du transport et communication ont progressé de 0,4% à 39,9 milliards de dirhams, ramenant leur part dans le total des crédits à 4,1%. Le crédit au secteur de l'hôtellerie, avec une part en hausse de 0,3 point à 1,8%, a augmenté de 23,3% pour s'établir à 17 milliards.

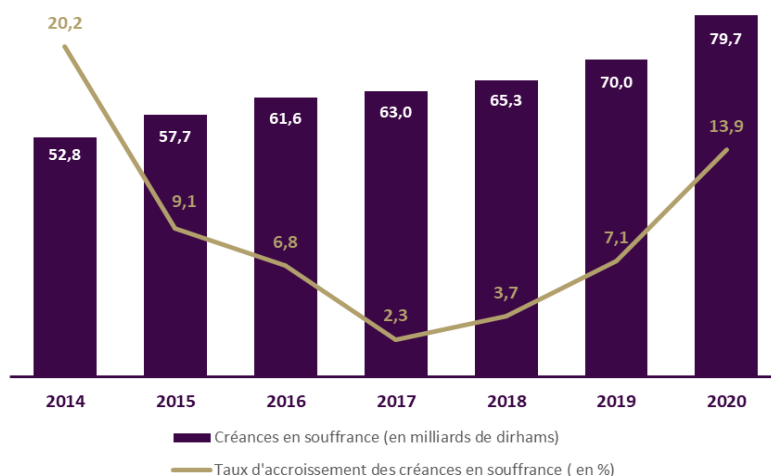
**Graphique n°13 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)**



Source : BAM.

En 2020, les effets des mesures sanitaires restrictives sur les activités économiques ont affecté la capacité de remboursement des ménages et des entreprises de leurs crédits bancaires. Néanmoins, les mesures de soutien prises par les autorités ont permis d'atténuer ces impacts sur la qualité du portefeuille des banques. Ainsi, le volume de leurs créances en souffrance a enregistré une hausse de 13,9%, contre 7,1% une année auparavant, pour s'établir à 79,7 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de sinistralité en hausse de 0,7 point à 8,2% fin 2020.

**Graphique n°14 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale**



Source : BAM.

Par niveau de risque, les créances pré-douteuses ont enregistré une hausse significative de 40,2% à 6 milliards de dirhams et les créances douteuses ont augmenté de 1,7% à 8,6 milliards. Les créances compromises ont observé une hausse de 13,8% à 65,1 milliards de dirhams. Par conséquent, la part des créances pré-douteuses a augmenté d'un point à 7% et celles des créances douteuses a baissé d'un point à 11%. La quote-part des créances compromises est restée stable à 82% d'une année à l'autre.

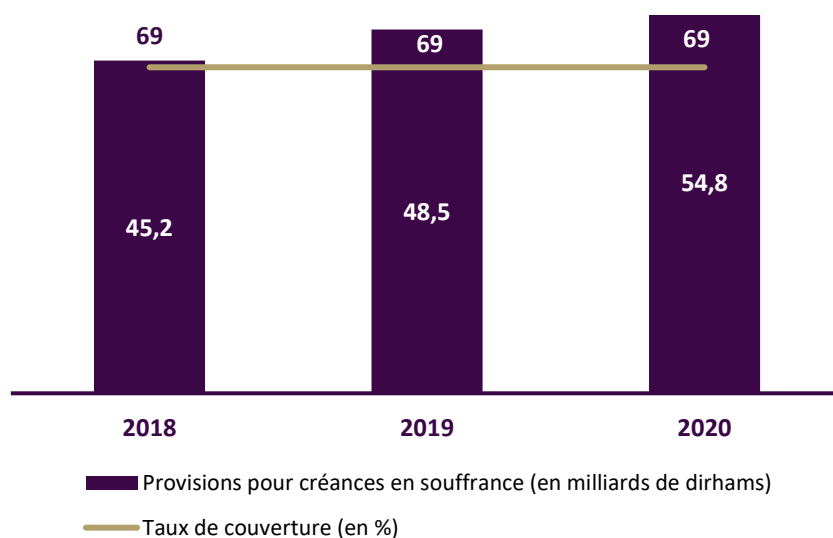
**Graphique n°15 : Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en%)**



Source : BAM.

Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 12,9%, induisant un taux de provisionnement de 69%. Ce taux ressort à 76,6% pour la catégorie des créances compromises, 54,9% pour les créances douteuses et 7% pour les créances pré-douteuses contre 76,7%, 49,9% et 8,8% respectivement en 2019.

**Graphique n°16 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale**

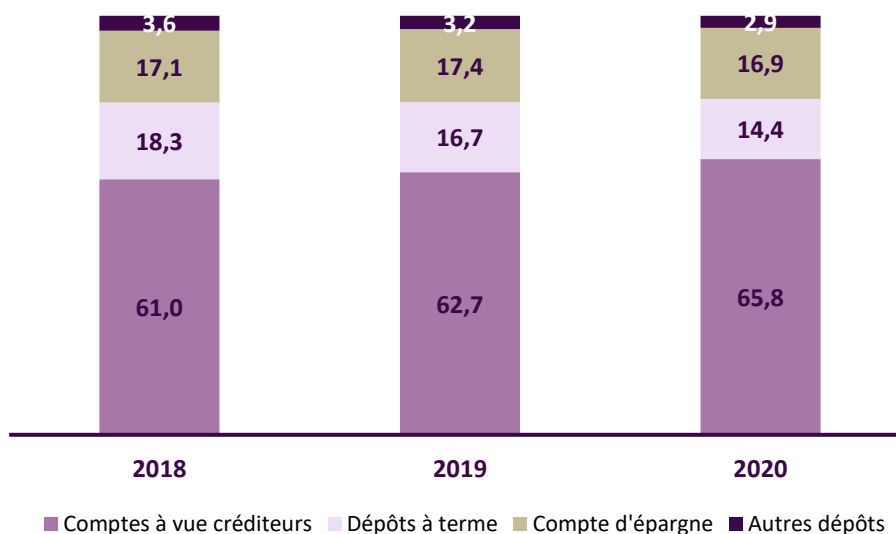


Source : BAM.

A fin 2020, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 1.003 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5%, après 2,9% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 97%. Représentant 97,5% du total, les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 4,9% après 2,7% en 2019 et ceux en devises se sont accrus de 9%, après une hausse de 9,5% l'année passée.

Par catégorie, les dépôts à vue se sont appréciés de 10,2% à 659,9 milliards de dirhams et les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont ralenti de 1,9% à près de 169,1 milliards, en lien avec des opérations de retrait opérées au 2ème trimestre 2020 au cours de la période de confinement. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 144 milliards, ont accusé de nouveau une baisse de 9,5%, après 6,3% un an auparavant, dans un contexte baissier des taux d'intérêt. De même, les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatil, ont affiché un repli de 3,9%, après une baisse de 6,9% en 2019, ressortant à 29,5 milliards. En conséquence, les dépôts à vue ont vu leur quote-part se renforcer à 65,8%, au détriment des dépôts à terme et des comptes d'épargne, dont les parts respectives se sont contractées à 14,4% et 16,9%.

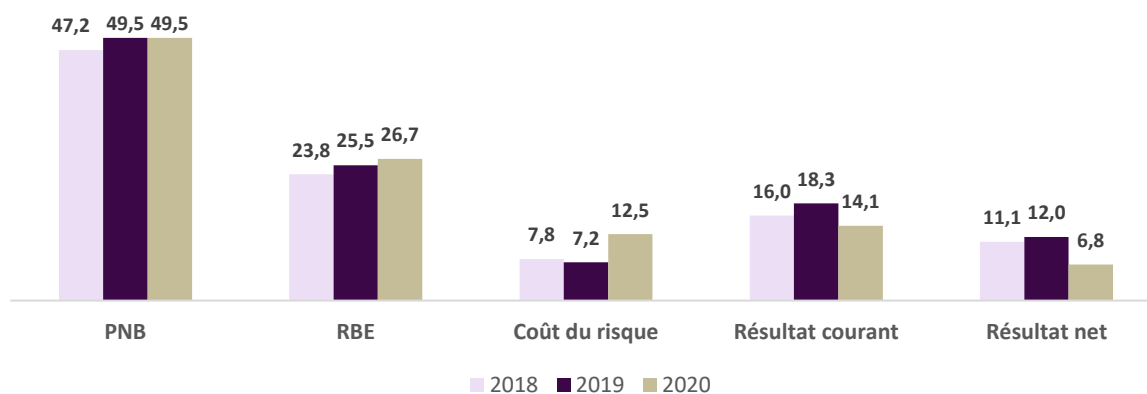
**Graphique n°17 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)**



Source : BAM.

Au titre de l'exercice 2020, le résultat net des banques a baissé de 43,2% à 6,8 milliards de dirhams, qui fait suite à une hausse de 8% en 2019, grevé essentiellement par la baisse de certaines activités pendant le confinement, la montée du coût du risque et les contributions au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19.

**Graphique n°18 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)**



Source : BAM.

Il découle de la baisse du résultat net des banques une rentabilité des actifs (ROA) en dégradation de 0,4 point à 0,5% et une rentabilité des fonds propres (ROE) en repli de 4,6 points à 4,8%.

A fin 2020, les fonds propres prudentiels des banques ont ainsi cumulé un total de 157,7 milliards de dirhams, marquant une hausse de 2% par rapport à décembre 2019, contre 12,1%. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 114,6 milliards de dirhams, soit 73%, dont près de 93% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 43,1 milliards de dirhams, soit 27%.

Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés s'est globalement maintenu à 15,7%, au-dessus du seuil minimum réglementaire de 12%.

Pour sa part, le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 11,4% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 10,7% pour un minimum de 8%.

**Graphique n°19 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale**

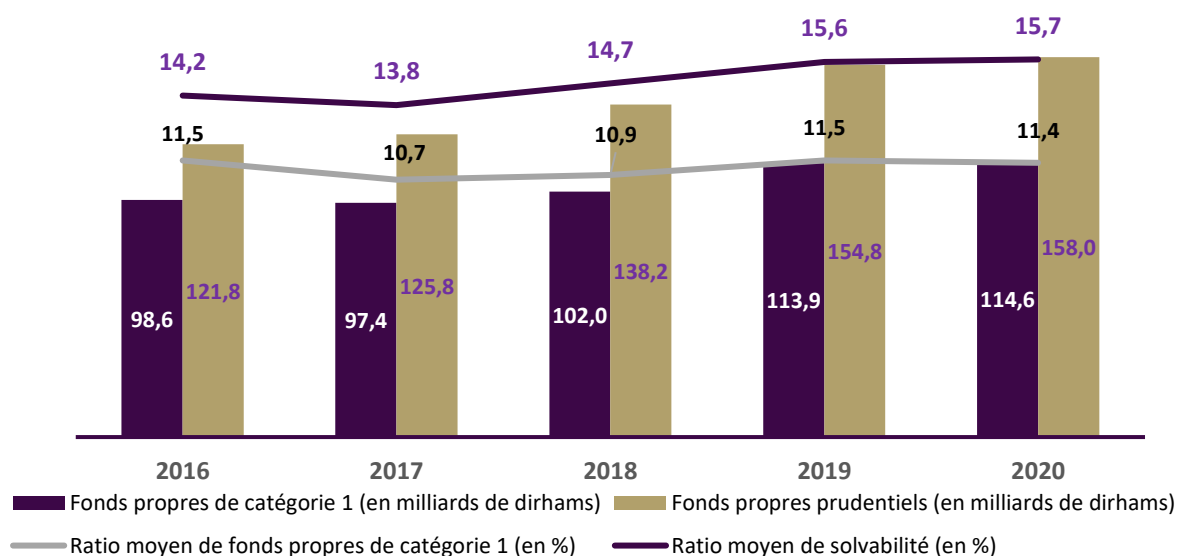


Tableau n°7 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale

	2018	2019	2020
<b>Adéquation des fonds propres</b>			
Ratio de solvabilité	14,7	15,6	15,7
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	10,7	10,8	10,7
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	16,5	18,5	18,0
<b>Qualité des actifs</b>			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	7,3	7,5	8,2
<b>Répartition sectorielle des crédits</b>			
Prêts au secteur primaire	5,9	6,3	6,3
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	10,5	10,3	9,9
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	14,6	13,6	13,1
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	8,4	8,5	8,3
Prêts au secteur du commerce	6,4	6,5	6,4
Prêts au secteur du tourisme	1,6	1,5	1,8
Ménages	31,9	31,6	30,9
Prêts aux autres secteurs	20,7	21,7	23,3
<b>Résultat et rentabilité</b>			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,9	0,9	0,5
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	9,5	9,4	4,8
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	71,2	67,5	68,2
Charges générales d'exploitation/PNB	50,7	50,2	50,0
<b>Liquidité</b>			
Actifs liquides/total des actifs	12,1	14,1	16,1
Actifs liquides/passifs à court terme	15,0	17,9	20,0
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	6,9	-1,6	5,8

Source : BAM

## 2. Ventilation des dépôts des banques

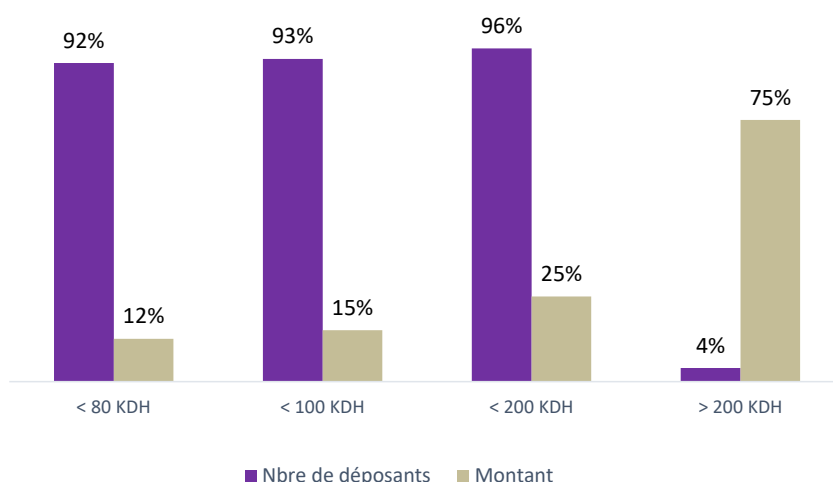
Il ressort des données des banques disponibles à fin 2020 que l'encours des dépôts éligibles à la couverture du FCGD s'est élevé à 896.54 milliards de dirhams, en légère hausse de 2,47% par rapport à fin 2019.

Le montant moyen de ces dépôts s'est élevé à 42.761 dirhams et s'est situé à 35.410 dirhams pour les personnes physiques et 130.501 dirhams pour les personnes morales.

Pour ce qui est de la répartition des dépôts éligibles par nombre et par tranche de montant, il ressort un niveau de concentration élevé, traduisant une prédominance des petits déposants dans la structure des dépôts des banques, qui demeure identique aux pays émergents et développés.



**Graphique n°20 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2020**



Source : BAM

Les déposants dont les avoirs n'excèdent pas 80.000 dirhams, représentent près de 92% du nombre total des déposants et détiennent 12,35% du total des dépôts éligibles. Ceux dont les avoirs n'excèdent pas 100.000 dirhams représentent 93% du nombre total des déposants et disposent de près de 14,83% du montant total des dépôts éligibles. Les déposants dont les avoirs excèdent 200.000 dirhams, représentent, pour leur part, près de 3,9% du nombre total des déposants et concentrent 75,5% du total des dépôts éligibles.

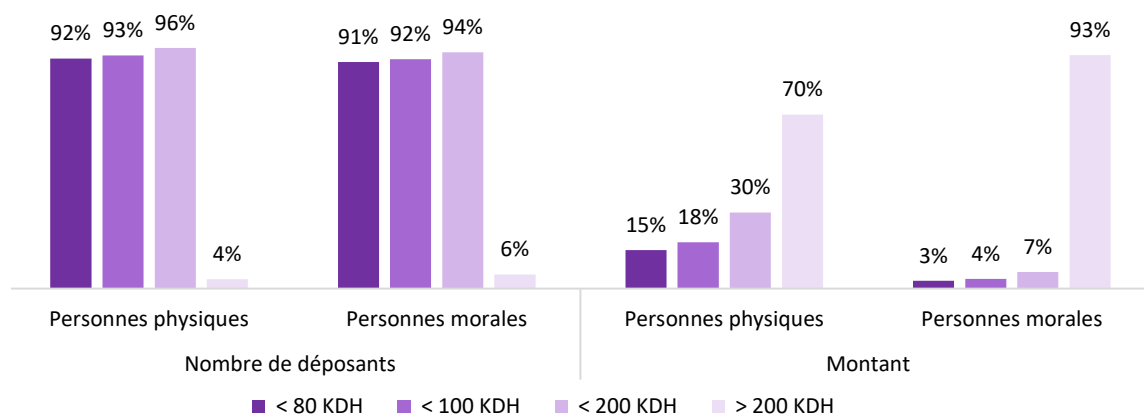
**Tableau n°8 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2020 (en millions)**

Tranche de montants en dirhams	Nombre de déposants (personnes physiques et morales)		Montant des dépôts (personnes physiques et morales)	
	Total	Part	Total	Part
Total des comptes dont le montant n'excède pas 80.000 DH	19 259 722	91,86%	113 636 606 502	12,35%
Total des comptes dont le montant n'excède pas 100.000 DH	19 514 109	93,07%	136 429 583 148	14,83%
Total des comptes dont le montant n'excède pas 200.000 DH	20 148 311	96,10%	225 670 961 833	24,53%
Total des comptes dont le montant dépasse 200.000 DH	818 057	3,90%	694 188 651 538	75,47%

Source : BAM

La ventilation des dépôts par tranche pour les personnes physiques éligibles indique que la quasi-totalité des déposants (96%) détiennent moins de 200.000 dirhams et représentent 30% du montant des dépôts éligibles. Les dépôts restants représentent 70% du volume global de ces dépôts et sont détenus par 4% des déposants. Cette concentration est encore plus marquée chez les personnes morales. En effet, les dépôts inférieurs à 200.000 dirhams représentent 7% des dépôts éligibles et sont détenus par 94% des déposants. Les dépôts restants représentent 93% du volume global et sont détenus par 6% des déposants.

**Graphique n°21 : Ventilation des dépôts par tranche et par déposant en 2020**



Source : BAM

**Troisième partie : Derniers développements en  
matière de garantie des dépôts et de résolution  
bancaire**

## Troisième partie : Derniers développements en matière de garantie des dépôts et de résolution bancaire

### A. Publications de l'IADI

En 2020, l'IADI a publié un document de référence, sous forme de 10 points d'orientation<sup>4</sup>, en matière de gestion des risques et de système de contrôle interne des organismes de garantie des dépôts<sup>5</sup>. Ce document a été établi sur la base d'une enquête, transmise à l'ensemble des membres de l'IADI, et à laquelle a participé la SGFG. Ce document de référence vise à mettre à jour un document portant sur le même sujet publié par l'IADI en 2007.

De même, l'IADI a publié un autre document de référence relatif aux objectifs de politique publique assignés aux systèmes de garantie des dépôts. Ce document, qui s'appuie sur une enquête générale conduite en 2016, vise à apporter des éclaircissements aux différents critères du premier principe fondamental portant sur le même sujet. Il a pour but de proposer une démarche méthodologique susceptible d'aider les pays membres de l'IADI soit à identifier les principaux objectifs à assigner à leur système de garantie des dépôts, soit à élaborer l'approche appropriée pour réviser les objectifs existants comme le stipule le premier principe fondamental.

Par ailleurs, l'IADI a publié deux documents de recherche. Le premier traite de la question relative à l'évaluation des systèmes des cotisations différentiels<sup>6</sup> des organismes de garantie des dépôts. Le second document de recherche passe en revue les approches actuelles en matière de dépôts électroniques.

#### 1. Gestion des risques et de système de contrôle interne des organismes de garantie des dépôts

Les 10 points d'orientation de l'IADI concernant la gestion des risques et du système de contrôle interne des organismes de garantie des dépôts ont été regroupés en quatre thématiques :

##### i. Gouvernance :

**1<sup>er</sup> point d'orientation** : Les organismes de garantie des dépôts devraient mettre en place un cadre de gestion des risques et un système de contrôle interne qui leur permettent d'identifier, d'évaluer, de gérer, de contrôler et de préparer des reportings sur les risques qui pourraient affecter leur capacité à remplir leur mission et d'atteindre les objectifs assignés. Le cadre de gestion des risques et le système de contrôle interne devraient être adaptés à la taille, à la mission et à la complexité opérationnelle de l'organisme de garantie des dépôts. Ces derniers devraient équilibrer les coûts et l'efficacité du cadre de gestion des risques et de celui du système de contrôle interne.

<sup>4</sup> Guidance Points en anglais.

<sup>5</sup> Quel que soit leur mandat (caisse de paiement, caisse de paiement avec d'autres prérogatives, autorité chargée de réduire les pertes, ou autorité chargée de réduire les risques).

<sup>6</sup> Il s'agit des systèmes selon lesquels les cotisations sont calculées sur la base des profils de risques de chaque banque adhérente.

**2<sup>ème</sup> point d'orientation :** Les organes de gouvernance des organismes de garantie des dépôts devraient promouvoir la culture du risque à tous les niveaux de leur organisation, approuver la politique de gestion des risques à l'échelle de l'organisation ainsi que le niveau d'appétit pour le risque et se doter des ressources appropriées. Ces organes de gouvernance devraient être responsables de la surveillance du cadre de gestion des risques et du système de contrôle interne et être assurés de l'adéquation et de l'efficacité de leur mise en œuvre.

**3<sup>ème</sup> point d'orientation :** La direction générale des organismes de garantie des dépôts devrait être responsable de la conception, de la mise en œuvre et de la mise à jour du cadre de gestion des risques et du système de contrôle interne sous la supervision des organes de gouvernance. Elle devrait rendre compte périodiquement aux organes de gouvernance sur les risques identifiés et les mesures de contrôle mises en œuvre pour les mitiger.

#### **ii. Processus de gestion des risques et système de contrôle interne :**

**4<sup>ème</sup> point d'orientation :** Pour promouvoir une gestion efficace des risques, les organismes de garantie des dépôts devraient s'assurer que tous les employés dont les activités et tâches quotidiennes présentent des risques potentiels devraient être conscients qu'ils ont la responsabilité de les identifier, les évaluer et réagir convenablement auxdits risques.

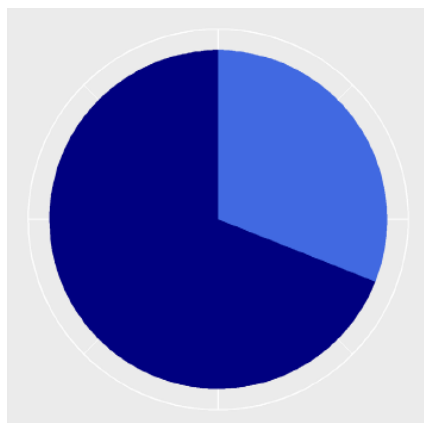
**5<sup>ème</sup> point d'orientation :** Afin de s'assurer que les rôles et les responsabilités assignés à leurs organes de gouvernance et de direction ainsi qu'à leurs employés impliqués dans la gestion des risques et le contrôle interne, les organismes de garantie des dépôts qui n'ont pas une grande taille et dont la mission est limitée devraient mettre en place, au moins, des fonctions ou des activités avec des règles et des procédures documentées, tandis que ceux ayant une grande taille et disposant de missions plus larges devraient mettre en œuvre au sein de leur organisation un cadre formel de gestion des risques et de contrôle interne.

**6<sup>ème</sup> point d'orientation :** Les organismes de garantie des dépôts devraient cartographier leurs processus opérationnels et identifier et mesurer les risques les plus importants inhérents à leurs activités. En fonction de leur mandat, les organismes de garantie des dépôts devraient prendre en considération un ensemble plus large de risques, y compris, au minimum, les risques de défaillance bancaire, les risques financiers (de financement et de liquidité), les risques juridiques et opérationnels, les risques informatiques et de sécurité de l'information ainsi que le risque de réputation.

**7<sup>ème</sup> point d'orientation :** Les organismes de garantie des dépôts devraient disposer d'outils adéquats pour évaluer la probabilité et l'impact des risques et pour les hiérarchiser. Les organismes de garantie des dépôts devraient avoir une compréhension claire des types de réponses à apporter aux risques ainsi que des mesures additionnelles à prendre pour les atténuer et avoir sur place des plans d'action clairement définis. Ces plans comprennent des plans d'urgence, tels que les plans de continuité des activités et de reprise après sinistre et les modalités de financement desdits plans d'urgence.

**8<sup>ème</sup> point d'orientation :** Les organismes de garantie des dépôts devraient fournir une assurance indépendante aux organes de gouvernance que les risques sont convenablement identifiés, les contrôles sont effectués de manière appropriée et les plans d'atténuation des risques sont mis en place. Les organismes de garantie des dépôts qui ont une plus grande taille et qui sont dotés d'un mandat plus large et plus complexe, pourraient envisager de mettre en œuvre l'approche du modèle à trois lignes.

**Graphique A : Organes de gouvernance et politiques de gestion des risques**

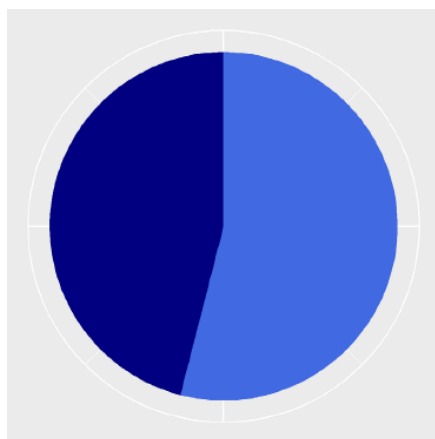


*Votre organe de gouvernance a-t-il défini et formalisé les politiques et les objectifs concernant la gestion des risques ?<sup>7</sup>*

■ Oui (69%)      ■ Non (31%)

Source : Enquête IADI

**Graphique B : Appétence au risque**



*Votre organe de gouvernance a-t-il défini le type et le montant du risque que votre établissement est disposé à accepter ?<sup>8</sup>*

■ Oui (46%)      ■ Non (54%)

Source : Enquête IADI

<sup>7</sup> Question extraite de l'enquête conduite par l'IADI pour préparer le premier document de référence. Les pourcentages indiqués s'appuient sur 58 réponses reçues des pays membres de l'IADI.

<sup>8</sup> Question extraite de l'enquête conduite par l'IADI pour préparer le premier document de référence. Les pourcentages indiqués s'appuient sur 57 réponses reçues des pays membres de l'IADI.

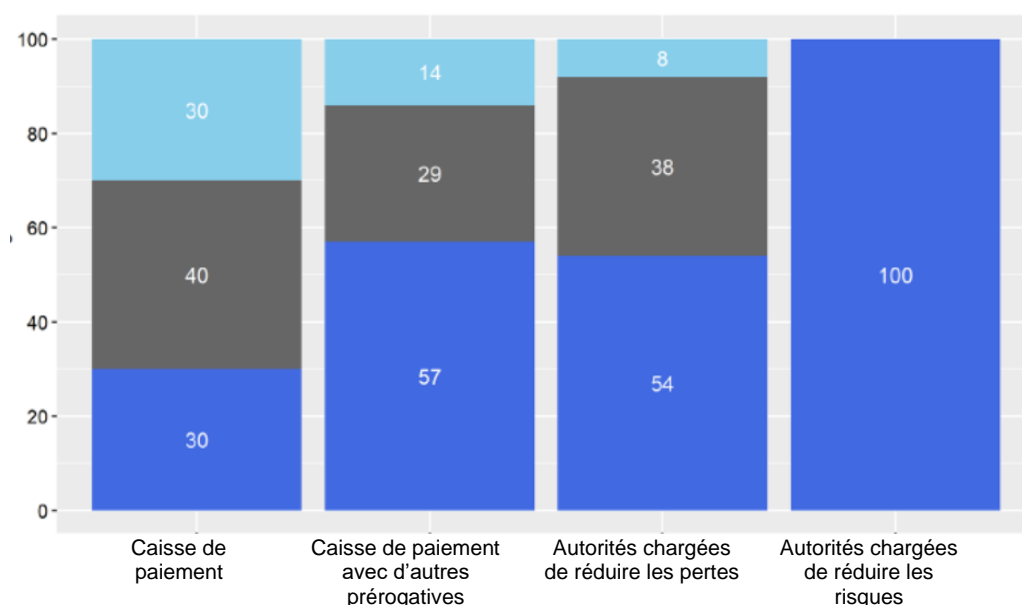
### iii. Communication et Reporting :

**9<sup>ème</sup> point d'orientation :** Les organismes de garantie des dépôts devraient disposer des processus de déclaration et de reporting des risques identifiés et qui permettent la communication à tous les niveaux de l'organisation des informations sur lesdits risques.

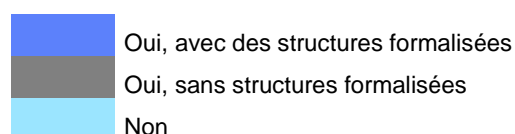
### iv. Surveillance et Amélioration :

**10<sup>ème</sup> point d'orientation :** Le cadre de gestion des risques et le système de contrôle interne devraient être surveillés et revus périodiquement pour assurer leur adaptation aux changements de l'environnement interne et externe dans lequel opère l'organisme de garantie des dépôts.

Graphique C : organisation de la fonction de gestion des risques, ventilée par type de mission



*Votre organisme a-t-il désigné un responsable ou un groupe de personnes pour conduire la gestion des risques liés à son activité ?<sup>9</sup>*



Source : Enquête IADI

<sup>9</sup> Question extraite de l'enquête conduite par l'IADI pour préparer le premier document de référence. Les pourcentages indiqués s'appuient sur 58 réponses reçues des pays membres de l'IADI : 10 organismes de garantie des dépôts agissant en tant que caisse de paiement, 28 en tant que caisse de paiement avec d'autres prérogatives, 13 en tant que réducteur de pertes et 7 en tant que réducteur de risques.

## 2. Objectifs de politique publique assignés aux systèmes de garantie des dépôts

Le second document de référence, publié par l'IADI en 2020 a pour but de développer un ensemble de points d'orientation pour la mise en œuvre efficace du premier principe fondamental. Il tente également de mettre en évidence certains futurs objectifs de politique publique.

Ainsi, ce document de référence propose les 9 points d'orientation suivants :

**1<sup>ème</sup> point d'orientation** : Les objectifs de politique publique devraient répondre aux besoins et aux conditions spécifiques d'une juridiction. Une analyse situationnelle pourrait être conduite pour traiter : l'état de l'économie, le cadre juridique et de supervision bancaire, la structure et la solidité du système financier, la qualité des normes comptables, de la réglementation et celles d'audit ainsi que le régime de publication de l'organisme de garantie des dépôts. Ces conditions pourraient guider les décideurs politiques/organismes de garantie des dépôts dans la définition des objectifs de politique publique.

**2<sup>ème</sup> point d'orientation** : Les objectifs de politique publique devraient être indiqués explicitement dans les textes législatifs ou dans les documents appuyant ces textes. Les objectifs de politique publique devraient être accessibles au public à tout moment. Dans les cas où la loi est ancienne, la publication des objectifs de politique publique dans les rapports annuels serait une forme acceptable de publication.

**3<sup>ème</sup> point d'orientation** : Lors de la définition, de la révision ou de la modification des objectifs de politique publique, les principales parties prenantes devraient être consultées.

**4<sup>ème</sup> point d'orientation** : Les objectifs de politique publique devraient être clairs, pertinents et communicables. Il est également judicieux d'éviter d'avoir trop d'objectifs de politique publique, d'assurer une meilleure concentration et d'éviter des conflits d'intérêt, qu'ils soient réels ou perçus.

**5<sup>ème</sup> point d'orientation** : Les organismes de garantie des dépôts pourraient avoir des objectifs de politique publique supplémentaires, mais des conflits d'intérêt pourraient survenir. Par conséquent, les organismes de garantie des dépôts devraient évaluer soigneusement chaque objectif supplémentaire à la lumière des deux principaux objectifs de politique publique (protection des déposants et contribution à la stabilité financière) pour s'assurer qu'il ne les discrédite pas ou n'entre pas en conflit avec eux.

**6<sup>ème</sup> point d'orientation** : Pour assurer la responsabilité, l'organisme de garantie des dépôts devrait périodiquement examiner et communiquer publiquement sa performance dans la réalisation de ses objectifs de politique publique.

**7<sup>ème</sup> point d'orientation** : La structure et les caractéristiques de conception du système de garantie des dépôts devraient être soigneusement élaborées pour s'assurer qu'elles sont cohérentes et adaptées aux objectifs de politique publique. Les ressources financières et administratives ainsi que les pouvoirs d'ordre légal et juridique devraient également être suffisants pour le système de garantie des dépôts en vue de réaliser ses objectifs de politique publique. Une analyse pourrait être

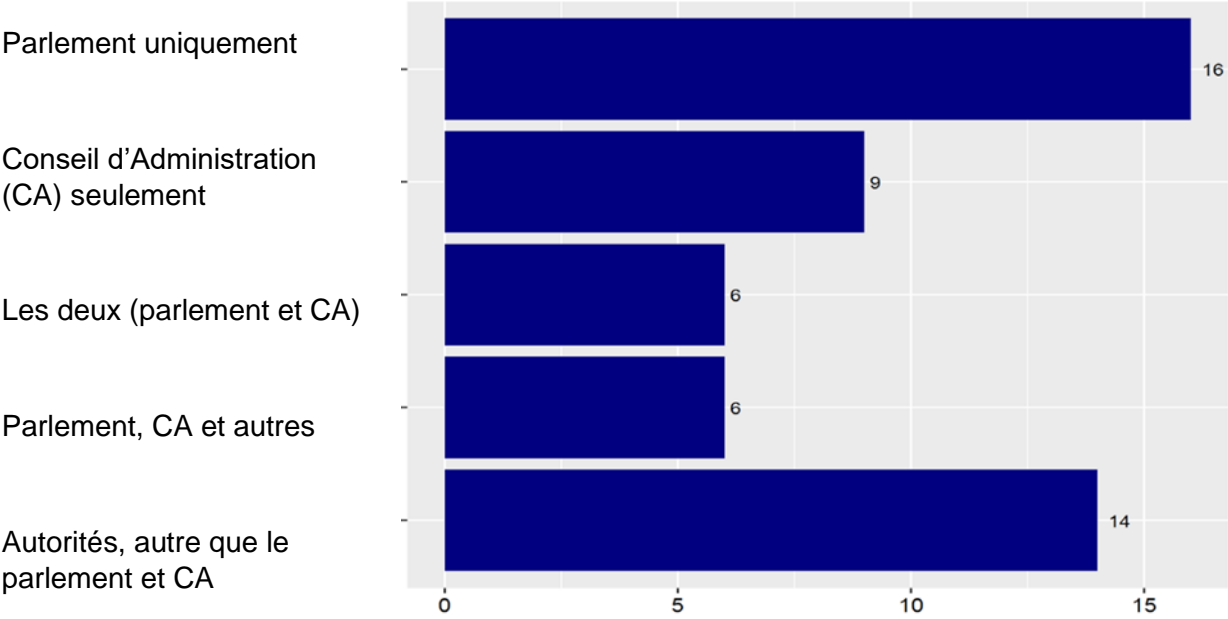


effectuée pour identifier tout écart entre les différents objectifs de politique publique ainsi que le mandat et les pouvoirs de l'organisme de garantie des dépôts.

**8<sup>ème</sup> point d'orientation :** Il convient de prendre en considération le rôle de l'organisme de garantie des dépôts vis-à-vis des autres acteurs du filet de sécurité financière afin de garantir la clarté, la cohérence et la complémentarité des objectifs de politique publique.

**9<sup>ème</sup> point d'orientation :** Bien qu'ils ne soient pas susceptibles de changer fréquemment, les objectifs de politique publique d'une juridiction pourraient, au fil du temps, être ajustés pour tenir compte de l'évolution des conditions réglementaires/économiques. Une telle révision pourrait être nécessaire en raison des changements à long terme des situations économiques, financières et sociales. Les organismes de garantie des dépôts, pourraient, le cas échéant, modifier les objectifs de politique publique, le mandat ou les caractéristiques du système de garantie des dépôts afin de s'assurer qu'ils sont bien alignés.

**Graphique D : Autorités responsables de l'approbation des objectifs de politique publique**



Source : Enquête de l'IADI

## **Quatrième partie : Activités de la SGFG en 2020**

## Quatrième partie : activités de la SGFG en 2020

### A. A propos de la SGFG

La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG), société anonyme au capital social de 3.380.000 dhs, a été créée en mai 2015 par Bank Al-Maghrib et la profession bancaire, en vertu des dispositions du chapitre 3 du titre IV de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Son capital social est détenu à parts égales, par Bank Al-Maghrib et les 16 établissements de crédit adhérents actuellement au système de garantie des dépôts.

Les missions et les activités de la SGFG sont régies, par les dispositions de la loi n°103.12 précitée et les textes pris pour son application, ainsi que par celles de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle qu'amendée et complétée. Elles s'inspirent également des principes fondamentaux des systèmes de garantie efficaces, édictés en juin 2009 et revus en 2014 par le Comité de Bâle et l'IADI.

La SGFG a pour principale mission la gestion des fonds de garantie des dépôts des banques conventionnelles et participatives ainsi que la contribution au redressement des difficultés des établissements de crédit adhérents. En vertu des dispositions de la loi n°103-12 susmentionnée, la SGFG peut également être désignée par le Wali de Bank Al-Maghrib en qualité d'administrateur provisoire d'un établissement de crédit adhérent, en difficulté.

Conformément à la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les activités de la SGFG sont régies par un cahier des charges, élaboré par Bank Al-Maghrib qui définit notamment :

- les obligations afférentes à son fonctionnement ;
- les modalités de sa contribution au redressement des difficultés des établissements de crédit ;
- les règles déontologiques devant être respectées par son Conseil d'Administration et par son personnel ;
- les modalités d'échange d'informations entre elle et Bank Al-Maghrib.

Sur le plan opérationnel, la SGFG s'emploie à assurer :

- la gestion du FCGD ;
- le suivi de la collecte des cotisations annuelles auprès des établissements adhérents ;
- la mise en place d'un dispositif approprié pour l'indemnisation des déposants en cas d'indisponibilité de leurs fonds et avoirs éligibles<sup>10</sup> ;
- les conditions pour le recours à toute émission obligataire en cas d'insuffisance des ressources disponibles ;

---

<sup>10</sup> À concurrence d'un montant maximum par déposant, fixé par Bank Al-Maghrib. Ce montant s'élève actuellement à 80.000,00 DH.

- les conditions pour l'octroi à titre préventif et exceptionnel à un établissement de crédit ou à une banque participative en difficulté, des concours remboursables ;
- les conditions relatives à la prise de participation dans le capital social d'un établissement de crédit ou d'une banque participative en difficulté ;
- les conditions relatives à la prise de participation dans le capital des entités issues de l'application des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 115 de la loi bancaire ;
- l'intervention, en qualité d'administrateur provisoire d'un établissement de crédit ;
- la mise à la disposition du public des informations nécessaires portant sur l'accomplissement de sa mission.

## B. Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG

### 1. Conseil d'Administration<sup>11</sup>

Le Conseil d'Administration est l'organe de décision et de supervision de l'activité de la SGFG. Il se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président et autant de fois que nécessaire.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des attributions légales et réglementaires de la SGFG. A ce titre, il approuve notamment les décisions relatives :

- à la stratégie de la SGFG,
- à son budget annuel,
- à la politique d'investissement des ressources des deux Fonds,
- à ses procédures internes,
- à la nomination du commissaire aux comptes de la SGFG,
- à la stratégie de communication externe,
- aux règles déontologiques applicables au personnel de la SGFG,
- aux politiques de coopération et d'échange d'informations avec des associations ou organismes étrangers chargés d'assurer une mission similaire à la SGFG.

### 2. Comités internes

Le Conseil d'Administration de la SGFG a institué quatre comités internes qui l'assistent dans ses activités. Il s'agit du Comité d'Audit et des Risques, du Comité d'Investissement, du Comité d'Intervention et de Résolution et du Comité de Nomination et de Rémunération.

---

<sup>11</sup> Cf. page 8 en ce qui concerne la composition actuelle du Conseil d'Administration.

**Le Comité d'Audit et des Risques** a pour mission d'examiner :

- les comptes et les états de synthèse avant leur présentation au Conseil d'Administration,
- le processus de sélection de l'auditeur externe des fonds de garantie et du commissaire aux comptes de la société,
- les questions relatives au système de contrôle interne et au dispositif de gestion des risques.

Le Comité est présidé par le Directeur Général de Bank Al-Maghrib et est composé de deux administrateurs indépendants ainsi que du Directeur Général de la SGFG. Il se réunit deux fois par an.

**Le Comité d'Investissement** a pour mission la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil d'Administration en termes de politique d'investissement, de prévention et de maîtrise des risques financiers.

Il est également chargé du suivi de la mise en œuvre et de l'adaptation de l'allocation stratégique des actifs et s'assure que la politique d'investissement est bien appliquée. Il rend compte au Conseil d'Administration des décisions prises, des résultats et des performances obtenus dans la gestion des ressources des Fonds de garantie.

Le Comité d'Investissement est présidé par un administrateur indépendant et comprend le Directeur Général de la SGFG. Il se réunit 4 fois par an.

**Le Comité d'Intervention et de Résolution** est chargé d'examiner toutes les questions relevant du champ de compétence de la société et se rapportant à la résolution des difficultés des établissements de crédit adhérents, notamment celles ayant trait :

1. aux modalités d'octroi des concours remboursables à un établissement de crédit adhérent ;
2. aux modalités de prises de participation dans le capital social d'un établissement de crédit adhérent ou dans le capital des entités issues de l'application des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 115 de la loi n°103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
3. au processus d'indemnisation des déposants d'un établissement de crédit adhérent.

Le Comité d'Intervention et de Résolution est présidé par le Directeur Général de Bank Al-Maghrib et est composé de deux administrateurs indépendants, du Directeur Général de la SGFG ainsi que du responsable de la Direction de la Supervision Bancaire relevant de Bank Al-Maghrib. Il se réunit une fois par an et à chaque fois que les circonstances l'exigent.

**Le Comité de Nomination et de Rémunération** est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la politique de recrutement et de rémunération de la SGFG tels que définis par ses statuts :

A cet effet, les principales missions de ce Comité sont :

1) La formulation de propositions s'agissant :

- des recommandations en vue de la nomination ou du renouvellement des membres indépendants par le Président du Conseil d'Administration ;
- de la nomination des membres de la Direction Générale ;
- de l'examen de la politique de rémunération du Directeur Général, ainsi qu'aux autres membres de la Direction Générale y compris les régimes de retraite et les avantages en nature ;
- du montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres indépendants du Conseil d'Administration, ainsi que les conditions de remboursement des frais supportés, le cas échéant, par ces membres.

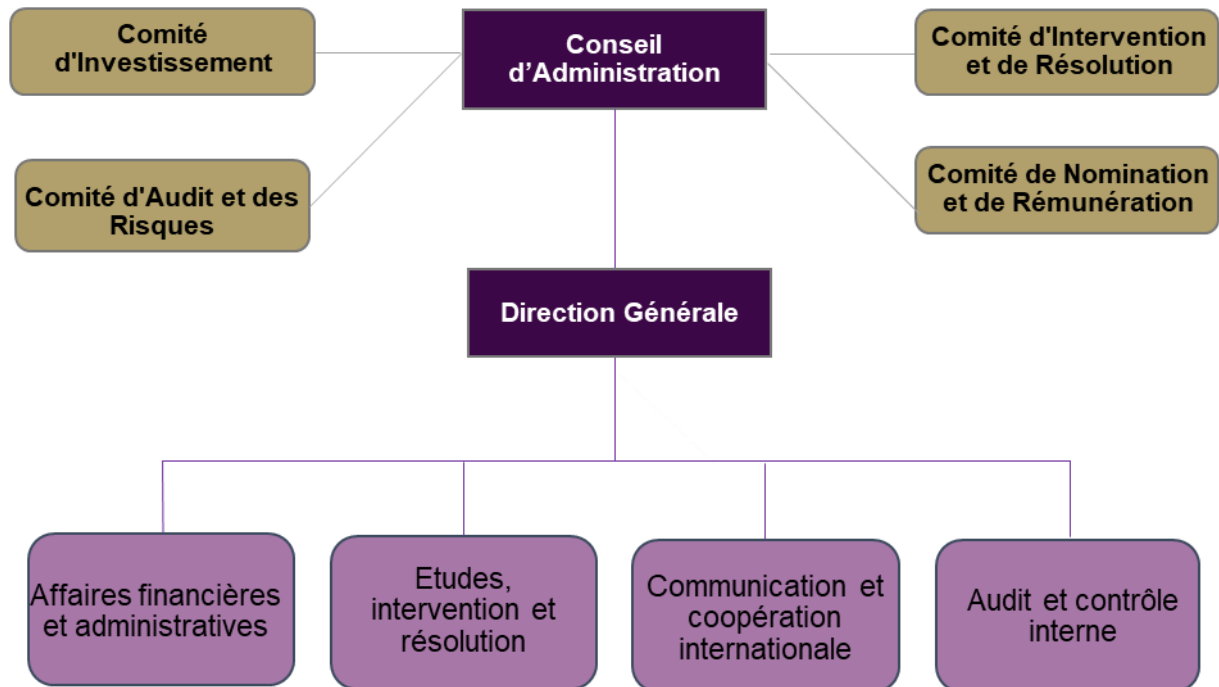
2) La formulation d'avis sur les propositions du Directeur Général portant sur :

- les principes et modalités de la fixation de la rémunération des responsables de la Société,
- l'examen approfondi de certaines questions relatives aux ressources humaines,
- la revue du code de déontologie de la Société.

Le Comité de Nomination et de Rémunération est présidé par un administrateur indépendant et comprend un membre du Conseil d'Administration représentant la profession bancaire. Il se réunit une fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

### 3. Structure organisationnelle

La structure organisationnelle de la SGFG est axée sur ses principaux métiers lui permettant d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions.



L'organisation de la SGFG se présente en quatre entités chargées :

- i) des affaires financières et administratives,
- ii) des études, de l'intervention et de la résolution,
- iii) de la communication externe et de la coopération internationale,
- iv) de l'audit et du contrôle interne.

Les attributions de l'entité chargée des affaires financières et administratives recouvrent les principales missions suivantes :

- veiller à la réalisation de tous les travaux liés à la gestion financière de la SGFG et des deux Fonds de Garantie des dépôts ;
- appliquer les principes et les procédures comptables en vigueur ;
- veiller à la préparation des états financiers et les rapports y afférents ;
- assurer la coordination entre les activités administratives, comptables et budgétaires de la société.

L'entité chargée des études, de l'intervention et de la résolution a pour missions de :

- veiller à l'analyse des données pour l'évaluation des risques bancaires, ;
- préparer les plans d'intervention de la société en concertation avec les services concernés de Bank Al-Maghrib ;
- contribuer à l'élaboration des textes réglementaires.

Quant à l'entité chargée de la communication externe et de la coopération internationale, elle a notamment pour attributions de :

- participer à la promotion des activités de communication internes et externes de la société ;
- préparer et organiser les activités de sensibilisation du public sur les mérites et les limites du système de garantie des dépôts bancaires ;
- assurer le suivi des accords de coopération avec les partenaires.

L'entité chargée de l'audit et du contrôle interne a pour missions de :

- veiller à la mise en œuvre du plan de contrôle interne ;
- élaborer des procédures et de veiller à leur application conformément aux normes en vigueur ;
- assurer l'efficacité du contrôle interne et veiller à la transmission régulière du reporting à la direction générale de la SGFG ;
- identifier les insuffisances au niveau du contrôle interne et en assurer le traitement et suivi ;
- définir et mettre en œuvre des plans d'audit interne ;
- superviser et coordonner les activités d'audit interne de la société ;
- veiller sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors des mission d'audit et suite à l'évaluation des risques ;
- préparer les rapports d'audit interne à l'attention de la direction générale et comité d'audit et des risques ;
- suivre des recommandations du comité d'audit et des risques pour assurer la solidité du dispositif de contrôle interne au sein de la société.



## C. Principaux faits marquants 2020

<b>Février</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tenue de la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Audit et des Risques</li><li>- Tenue de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Intervention et de Résolution</li><li>- Tenue de la 15<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Investissement</li></ul>
<b>Mars</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tenue de la 8<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration en visioconférence</li></ul>
<b>Avril</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tenue de la 16<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Investissement</li><li>- Contribution du personnel de la SGFG au Fonds Spécial dédié à la gestion de la crise Covid-19</li><li>- Tenue d'une réunion, en visioconférence, avec les experts de l'AFI pour échanger sur l'expérience marocaine en matière de monnaie électronique</li><li>- Tenue d'une réunion avec le groupe de travail IADI/IFSB sur le projet des principes fondamentaux des systèmes de garantie des dépôts participatifs en visioconférence</li></ul>
<b>Juin</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tenue des travaux de l'Assemblée Générale Mixte de la SGFG en visioconférence</li><li>- Tenue d'une réunion avec le groupe de travail IADI/IFSB sur le projet des principes fondamentaux des systèmes de garantie des dépôts participatifs en visioconférence</li></ul>
<b>Juillet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tenue des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> réunions du Comité d'Investissement</li></ul>
<b>Août</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Publication du Rapport d'Activité de la SGFG pour l'exercice 2019</li></ul>
<b>Septembre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participation à la réunion du Comité Exécutif de l'IADI en visioconférence</li><li>- Participation à la réunion du groupe de travail AFI/IADI en visioconférence</li><li>- Participation de la SGFG à l'enquête de l'IADI sur la révision de ses objectifs stratégiques</li></ul>
<b>Octobre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tenue de la 10<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Audit et des Risques</li><li>- Tenue de la 19<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Investissement</li><li>- Tenue d'une réunion avec le groupe de travail IADI/IFSB sur le projet des principes fondamentaux des systèmes de garantie des dépôts participatifs en visioconférence</li><li>- Publication au B.O des deux circulaires de Bank Al-Maghrib sur le FCGD</li></ul>
<b>Novembre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participation de la SGFG aux travaux des Comités Afrique et MENA de l'IADI</li></ul>
<b>Décembre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participation de la SGFG aux travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'IADI en visioconférence</li><li>- 9<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration</li></ul>

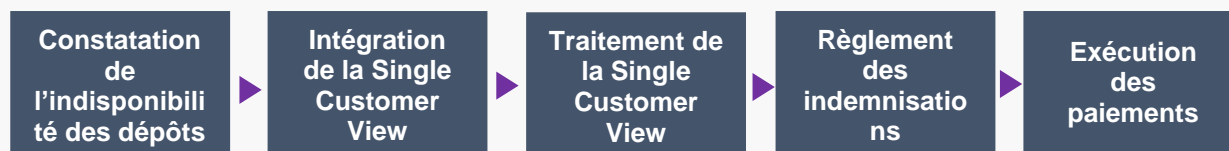
## D. Bilan des réalisations du plan d'actions 2020

Conformément à son plan stratégique triennal couvrant la période 2019-2021, la SGFG a gardé le cap tout au cours de l'année 2020 sur l'alignement stratégique de ses activités afin d' « être un assureur dépôt de référence emportant la confiance des déposants ».

Pour « Se doter des capacités nécessaires à l'indemnisation des déposants dans des délais raisonnables et œuvrer pour des interventions du FCGD compatibles avec les normes internationales », la SGFG a poursuivi le chantier de mise en place d'un écosystème d'indemnisation des déposants qui devrait lui permettre d'assurer sa mission d'indemnisation des déposants dans les meilleurs délais. L'année 2020 a été consacrée à la mise en place des premières composantes du cadre informationnel sur les déposants, portant sur la définition des besoins fonctionnels de la Single Customer View devant être produite par les établissements adhérents.

La SGFG a également engagé, courant 2020, le deuxième chantier composant l'écosystème d'indemnisation des déposants, en définissant les exigences fonctionnelles pour le développement d'une plateforme informatique nécessaire pour la réception et le traitement des données se rapportant à l'indemnisation des déposants.

### Bref aperçu du processus d'indemnisation



Le processus de mise en conformité avec les exigences de la réglementation et des pratiques internationales s'est poursuivi en 2020, et a été marqué, entre autres, par la définition et la mise en œuvre d'un cadre d'échange d'informations avec le superviseur des banques, l'un des principaux acteurs du filet de sécurité financière. Ce cadre assure une coordination et un partage régulier d'informations entre la SGFG et le superviseur bancaire en temps normal.

Afin de « Maintenir les pratiques de saine gouvernance, développer son expertise dans l'assurance des dépôts et renforcer les liens avec les parties intéressées », le comité de nomination et de rémunération institué au sein du Conseil d'Administration de la SGFG, s'est réuni pour la première fois en 2020 à l'effet d'approuver la politique de rémunération de la société.

La SGFG a poursuivi le déploiement de son dispositif de contrôle interne et de risk management en procédant à la mise en place d'un dispositif d'évaluation des risques émanant des adhérents, basé sur un système de notation interne. Elle a également conduit un premier stress test de *sizing* afin d'évaluer la suffisance des fonds disponibles au niveau du FCGD pour indemniser les déposants des banques en cas de défaillance. Courant 2020, la SGFG a adopté une approche plus agile pour son dispositif de contrôle interne afin de mieux répondre au contexte de crise.

En 2020, la SGFG a accéléré le déploiement du programme de la gestion en FCP obligataires, initié deux ans plus tôt. Elle a notamment achevé le processus d'externalisation d'une partie des ressources du FCGD, et activé les derniers mandats. Tout au long de l'année, la société s'est employée à renforcer le pilotage et la maîtrise des risques financiers du fonds, avec pour objectif l'optimisation des ressources.

C'est ainsi que la SGFG a procédé à une refonte de son dispositif de supervision de ces risques et de suivi de la performance, à travers l'adoption de nouvelles méthodologies d'évaluation et, le déploiement d'outils spécifiques tels que l'attribution de performance, la notation interne des mandats et le calcul de limites de contreparties.

Pour « Déployer une stratégie de communication qui couvre les sphères interne et externe », la SGFG a développé sa stratégie de communication en cas de survenance d'une indemnisation. Tout au long de l'exercice, les activités de communication externe ont été menées en mode maîtrisé. Elles ont principalement concerné la gestion du site web dans son ensemble et le renforcement de la veille média pour le secteur bancaire et financier.

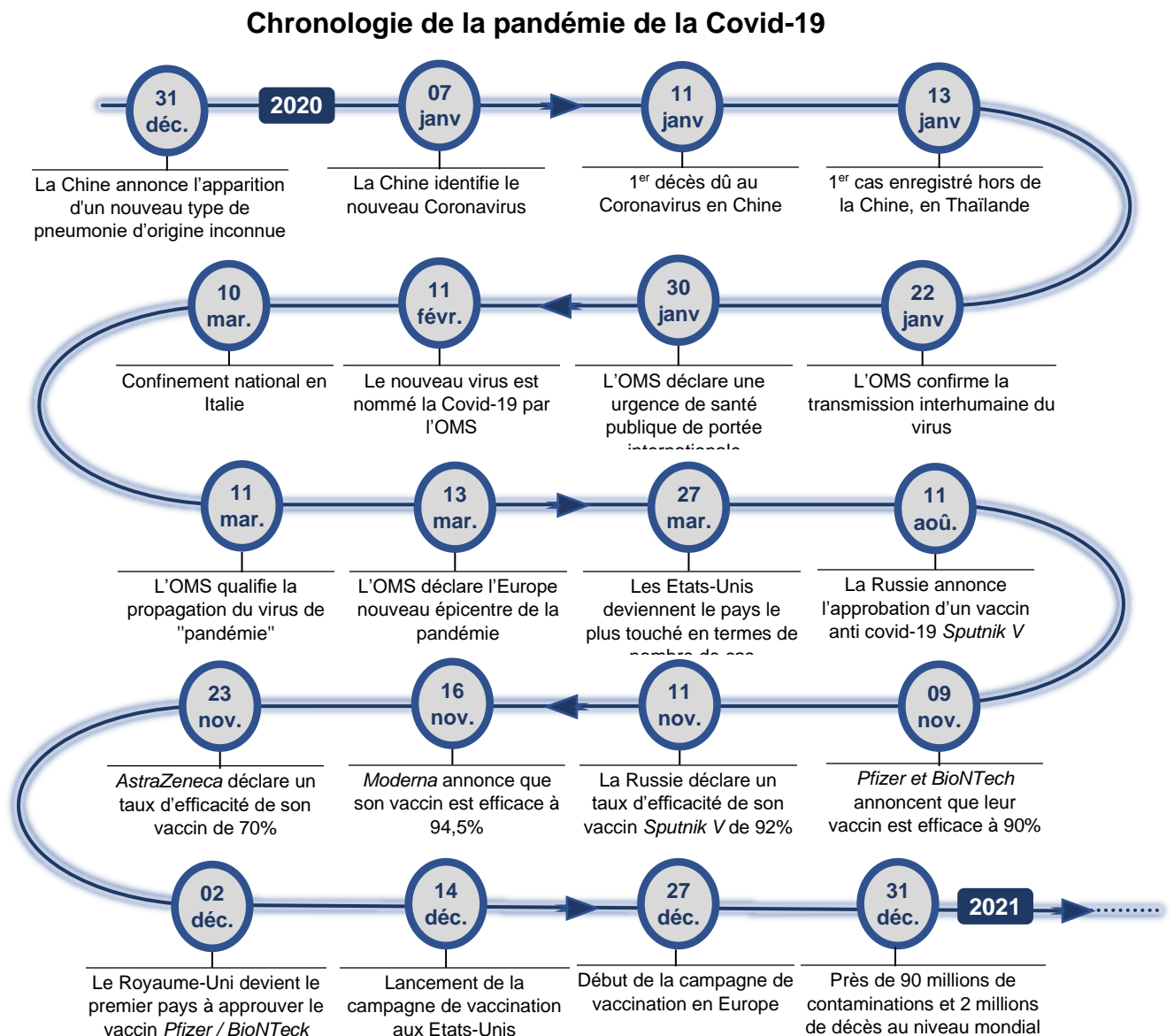
Concernant les activités de communication interne, les canaux actifs ont été mis à jour de manière régulière avec notamment la publication des notes officielles, procédures, et codes sur le portail intranet. En parallèle et pour parer aux effets de la Crise Covid-19, la SGFG a veillé à informer ses équipes concernant l'organisation du travail en période de confinement et a également diffusé un plan de déconfinement à la fin de cette période. Par ailleurs, elle a déployé des outils de prévention et de sensibilisation pour assurer la fluidité et la sécurité des échanges entre les collaborateurs.

Dans le même registre, la SGFG a continué à renforcer ses liens avec ses homologues étrangers. Elle a participé activement aux côtés de l'IADI et l'IFSB pour finaliser le projet des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces. Elle a également organisé, en janvier 2021, en collaboration avec l'IADI un Webinar sur le thème « la coopération et la coordination entre l'organisme de garantie des dépôts et les autres acteurs de filet de sécurité financière en temps normal et en situation de crise ».

## E. Travaux réalisés

### 1. Continuité d'activité dans le contexte de crise sanitaire

Dans un contexte marqué par l'avènement de la crise Covid 19 et suite à la décision du confinement par les autorités sanitaires marocaines, la SGFG a déployé toutes les mesures nécessaires pour garantir la continuité des activités en mode télétravail, à travers, l'utilisation d'une solution stable et sécurisée de visioconférence pour tenir les réunions, la création d'un référentiel documentaire de secours, la sécurité des postes de travail et l'intégrité des accès à distance via une solution VPN. Dans ce même contexte, l'ensemble des réunions des instances de gouvernance ont été tenues en mode visioconférence.



Source : BAM

Afin de s'assurer de la robustesse de sa continuité d'activité dans ce contexte, la SGFG a conduit une mission d'audit sur sa résilience opérationnelle. Les conclusions de cette mission ont permis de constater la résilience du dispositif de continuité mis en place avec le maintien de la plupart des activités de la société correctement ou avec quelques difficultés mineures et le maintien de la moitié des activités de la société sans impact sur les délais.

## 2. Ouverture de deux chantiers structurants pour doter la SGFG d'un écosystème d'indemnisation des déposants

La SGFG a ouvert en 2020 deux chantiers structurants pour se doter d'un écosystème d'indemnisation des déposants.

Le premier chantier, concerne les établissements bancaires, et consiste en la production de « Single Customer View : SCV » permettant d'identifier les déposants des banques ainsi que l'ensemble de leurs dépôts qu'ils soient éligibles ou non à la garantie des dépôts. Les travaux de 2020 ont été consacrés à la définition des besoins fonctionnels et d'un modèle cible de SCV, qui devraient être consolidés au niveau d'un cahier des charges destiné aux établissements de crédit.

Le deuxième chantier concerne la mise en place d'un processus d'indemnisation des déposants par la SGFG s'articulant autour d'une plateforme qui consiste en une solution informatique connectée et interfacée avec l'ensemble des établissements adhérents au système de garantie des dépôts, ainsi que de l'ensemble des services annexes qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme et au processus d'indemnisation. La SGFG s'est penchée courant 2020 sur la définition des exigences fonctionnelles et techniques auxquelles devrait répondre la future plateforme informatisée pour assurer une indemnisation dans des délais raisonnables. Ces exigences devraient être rassemblées au niveau d'un cahier des charges qui fera l'objet d'un appel d'offres destiné aux développeurs informatiques.

Les travaux à venir porteront sur la définition des besoins de sécurité en ce qui concerne la SCV et sur les besoins technologiques et d'infogérance inhérents à la plateforme.

### 3. Poursuite du chantier communication institutionnelle

En 2020, la SGFG a poursuivi les travaux du chantier de communication sur la base du plan stratégique triennal 2019-2021 et en conformité avec son cahier des charges. Dans ce cadre, elle a développé la stratégie de communication en cas de survenance d'une indemnisation.

Tout au long de l'exercice, les activités de communication externe ont été menées en mode maîtrisé. Elles ont principalement concerné la gestion du site web dans son ensemble et le renforcement de la veille média pour le secteur bancaire et financier.

Le contenu du site web a été mis à jour à travers l'actualisation des textes et des données chiffrées mais également avec la publication de nouveaux formats (vidéos et notes de synthèse) et l'activation de rubriques complémentaires telles que la FAQ.

Par rapport à l'année 2019, le trafic sur le site a augmenté de 38% avec un total de 29 325 visites et un pic de 3 092 visites sur le mois de décembre 2020. Ce canal de communication constitue le principal relai de communication vers le public et c'est à travers lui que la SGFG reçoit des demandes d'informations. En 2020, la SGFG a reçu 22 demandes à travers le formulaire de son site web contre 11 demandes en 2019.

Concernant les activités de communication interne, les canaux actifs ont été mis à jour de manière régulière avec notamment la publication des notes officielles, procédures, et codes sur le portail intranet.

En parallèle et pour parer aux effets de la Crise Covid-19, la SGFG a veillé à informer ses équipes concernant l'organisation du travail en période de confinement et a également diffusé un plan de déconfinement à la fin de cette période. Par ailleurs, elle a déployé des outils de prévention et de sensibilisation pour assurer la fluidité et la sécurité des échanges entre les collaborateurs.

### 4. Poursuite du renforcement du système de contrôle interne

La SGFG a poursuivi courant 2020 le renforcement de son système de contrôle interne. Une approche plus agile a été adoptée avec une mise à jour du plan d'audit et de la cartographie des risques afin de mieux répondre au contexte de crise. Ainsi, il a été procédé à la mise à jour du plan d'audit avec le report de la mission sur la gestion de la paie qui nécessitait le déplacement chez le prestataire en charge du suivi de la paie, ainsi qu'à la programmation d'une mission sur la résilience opérationnelle afin d'évaluer les impacts de la crise sur la continuité des activités de la société, dont notamment celles jugées critiques.

Face aux menaces grandissantes des cyberattaques en période de crise sanitaire et dans l'objectif d'évaluer le niveau de résilience de son système d'information, la société a procédé à une mission d'audit de sécurité des deux composantes SI les plus exposées aux risques d'intrusion, la plateforme de télétravail et le portail web. La mission a été réalisée par les spécialistes de la sécurité de l'information de Bank Al-Maghrib, un plan d'action comportant les recommandations de la mission est en cours d'implémentation.

Il a été également procédé à la mise en place d'un dispositif d'évaluation des risques émanant des adhérents, basé sur un système de notation interne. Ce système dont les détails ont été exposés à Bank Al-Maghrib permet d'apprécier les risques émanant des établissements de crédit en se basant sur 5 critères à savoir, les fonds propres, la qualité des actifs, la rentabilité, la liquidité et la sensibilité au risque du marché.

La SGFG a également conduit un premier stress test de sizing afin d'évaluer la suffisance des fonds disponibles au niveau du FCGD pour indemniser les déposants des banques en cas de défaillance.

Il a également été procédé à une évaluation globale du système de contrôle interne qui a permis de conclure que celui-ci permet d'avoir une assurance raisonnable quant à l'efficacité des processus et procédures de la SGFG.

## 5. Optimisation des ressources gérées

En 2020, la SGFG a achevé sa stratégie de montée en charge de son exposition aux mandats FCP obligataires en respectant les orientations fixées par le Conseil d'Administration pour les investissements. Le principe établi était de séquencer l'activation des portefeuilles en fonction des conditions de marché et du déploiement opérationnel des outils de suivi et de contrôle au sein de la société. Les deux derniers mandats obligataires qui n'avaient pas été activés jusqu'à la fin de 2020, compte tenu des contraintes réglementaires, l'ont été en décembre 2020 pour 500 millions de dirhams chacun portant l'encours global du programme à 5 milliards de dirhams. Tout au long du processus d'externalisation de la gestion en FCP obligataires, la SGFG a entretenu des relations étroites avec ses mandataires et a veillé à renforcer ses capacités d'analyse et de pilotage des risques et de la performance. Pour le suivi et l'évaluation des réalisations de gestion, une attribution de performance a été développée et déployée. Parallèlement, un dispositif de notation interne pour l'évaluation de la capacité des sociétés de gestion à générer de la performance a été défini et mis en production. Enfin, la société a procédé à la refonte du calcul des limites de contreparties en adoptant une approche méthodologique qui dérive de celle de la BRI<sup>12</sup>, basée sur la notation externe et les fonds propres comptables.

## 6. Digitalisation des Systèmes d'Information

En capitalisant sur son expérience en période du Télétravail, la société a lancé un projet de digitalisation et de transformation de quelques processus supports, principalement le processus « Achat », sur lequel une réflexion technique et fonctionnelle est en cours de réalisation.

---

<sup>12</sup>Banque des Règlements Internationaux.

Tenant compte du contexte actuel en matière de cybersécurité et l'évolution inquiétante des menaces numériques, il a été instauré une veille cybersécurité afin de suivre les nouvelles menaces informatiques qui peuvent impacter la sécurité de l'information.

## 7. Souscription des banques participatives au capital social de la SGFG

Dans le cadre des travaux préparatifs pour la mise en place du Fonds de garantie des dépôts des banques participatives, la SGFG a invité les 5 banques participatives à s'acquitter de leurs quote-part dans le capital de la SGFG. Toute la documentation requise par les dispositions légales et statutaires en la matière a été mise à la disposition de ces établissements. La SGFG a également saisi Bank Al-Maghrib pour procéder à l'ouverture d'un compte dédié au Fonds de garantie des dépôts des banques participatives.

## 8. Renforcement de la coopération avec les autres acteurs du filet de sécurité

L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre des dispositions du cadre d'échange d'information liant Bank Al-Maghrib et la SGFG. Ainsi, la Direction de la Supervision Bancaire a partagé avec la SGFG les indicateurs prudentiels annuels des établissements de crédit adhérents au FCGD, sur une base individuelle ainsi que son appréciation qualitative quant à leur solidité financière. La SGFG a continué de recevoir les données trimestrielles sur les dépôts et les déposants éligibles. Pour sa part, la SGFG a continué à transmettre régulièrement un rapport semestriel sur la gestion des ressources du FCGD en se focalisant notamment sur la situation financière du FCGD, les placements effectués ainsi que les indicateurs de performance et de risque y afférents, et ce, en application des dispositions de son cahier des charges.

Dans le même registre, la SGFG a contribué à l'examen du rapport de la Banque Mondiale portant sur la mission d'assistance technique relative à l'élaboration d'une feuille de route portant sur la thématique de protection des titulaires de comptes de paiements mobiles au Maroc. Pour la SGFG, cette thématique est importante du fait que la protection des titulaires des comptes de paiement mobile permettrait d'éviter une distorsion de concurrence avec les déposants bancaires en les intégrant dans le système de garantie des dépôts, et contribuerait à encourager la dématérialisation des transactions et à renforcer l'inclusion financière des clients des comptes m-wallet.



## 9. Publication des deux circulaires sur le FCGD et amendement de la circulaire 7/W/2018

Au cours de 2020, les deux circulaires relatives respectivement aux conditions de versement des cotisations au FCGD par les établissements de crédit adhérents et aux modalités de gestion des ressources du FCGD par la société gestionnaire et ses interventions ont été publiées au Bulletin Officiel.

Par ailleurs, la circulaire relative aux modalités de gestion des ressources du FCGD par la société gestionnaire et ses interventions a fait l'objet d'un amendement afin d'introduire des dispositions permettant au FCGD de verser une partie des cotisations des établissements de crédit au Compte d'Affectation Spéciale (CAS) intitulé « Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat (FAFE) ».

## 10. Intégration des activités de la SGFG dans la base de données du Haut-Commissariat au Plan

Dans le cadre de l'élargissement de ses bases de données, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a sollicité la SGFG pour lui communiquer les informations comptables et financières relatives à l'activité de gestion qu'elle réalise conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière. La SGFG a partagé avec le HCP lesdites informations au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.

## F. Travaux des comités internes

### 1. Comité d'Investissement

Le Comité d'investissement a tenu durant l'année 2020 cinq réunions, consacrées entre autres à l'examen des activités de placement des ressources du FCGD, au suivi de la performance et des risques des actifs gérés par les mandataires. Dans le cadre du renforcement de la supervision de la gestion déléguée, il a été régulièrement informé des phases de développement et de mise en production du module d'attribution de performance propriétaire, de la mise en place d'un processus d'évaluation et de notation interne des mandats de gestion. Il a également validé l'introduction de la nouvelle méthodologie de calcul des limites de contreparties. Concernant le programme d'externalisation de la gestion en FCP obligataires, les membres du Comité ont été informés du lancement effectif du dernier lot portant sur un milliard de dirhams répartis à parts égales entre deux sociétés de gestion de la place.

### 2. Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni à deux reprises en 2020 à l'effet d'examiner les états de synthèse de la SGFG et du FCGD et la pré-opinion du CAC y afférente ainsi que l'évolution du chantier de mise en place du système de contrôle interne. Le Comité a également procédé à l'évaluation de la cartographie des risques pesant sur les activités de la SGFG et du FCGD.

Il s'est également enquis de la robustesse du dispositif de continuité d'activité mis en place par la SGFG dans le contexte de crise sanitaire. Le Comité a également suivi de très près la situation de l'actif FSTPME<sup>13</sup>.

### 3. Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération institué par le Conseil d'Administration du 26 mars 2019 a tenu sa première réunion le 12 mars 2020. Sous son égide, la société a engagé le chantier structurant relatif à l'élaboration du premier schéma directeur des ressources humaines. L'objectif est de disposer de politiques et d'outils RH qui permettent de répondre de façon adaptée au développement présent et futur de la société visant à faire du chemin de carrière et de la rémunération des leviers efficaces d'attraction et de fidélisation des collaborateurs. Avec l'aval du Conseil d'Administration, la politique de gestion de rémunération et de gestion des carrières a été déployée au second semestre et communiquée en interne.

## G. Coopération internationale et assistance technique

### 1. Participation de la SGFG aux groupes de travail de l'AFI et de l'IADI

La SGFG a pris part à deux réunions, organisées par les experts de l'AFI, dans le cadre de la commission sur la garantie des dépôts qu'elle a mise en place en vue de publier, en partenariat avec l'IADI, un ensemble de recommandations relatives au rôle des systèmes de garantie des dépôts dans l'inclusion financière et aux modalités et aux approches en matière de protection des fonds des clients logés dans des comptes de monnaie électronique. Ces deux réunions ont permis à l'AFI de finaliser les études de cas qui seront intégrées dans le document final dont celle ayant trait à l'expérience marocaine dans le domaine de la garantie des dépôts.

De même, la SGFG a participé activement aux différentes réunions avec l'IADI et l'IFSB pour finaliser le projet des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces. La version définitive de ce document a été soumise au mois de décembre au Fonds Monétaire International pour examen et avis dans le but que lesdits principes soient pris en considération dans le cadre des missions FSAP. Ces principes seront publiés officiellement au cours du mois de mars 2021, après validation simultanée du comité exécutif de l'IADI et du conseil de l'IFSB.

### 2. Travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'IADI

En décembre 2020, la SGFG a participé aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'IADI qui ont eu lieu, par visioconférence, en raison de la pandémie de Covid 19. La tenue de ces deux assemblées est motivée par les nouvelles règles imposées par les autorités suisses à tous les organismes internationaux installés sur leur territoire en raison de la pandémie précitée. Lors de ces travaux, les membres de l'IADI ont élu M. Yury Isaev, Directeur Général de l'organisme de garantie des dépôts de la Russie, en tant que nouveau président de l'Association, qui succédera Mr. Katsunori Mikuniya, Gouverneur et Président de l'organisme de garantie des dépôts du Japon.

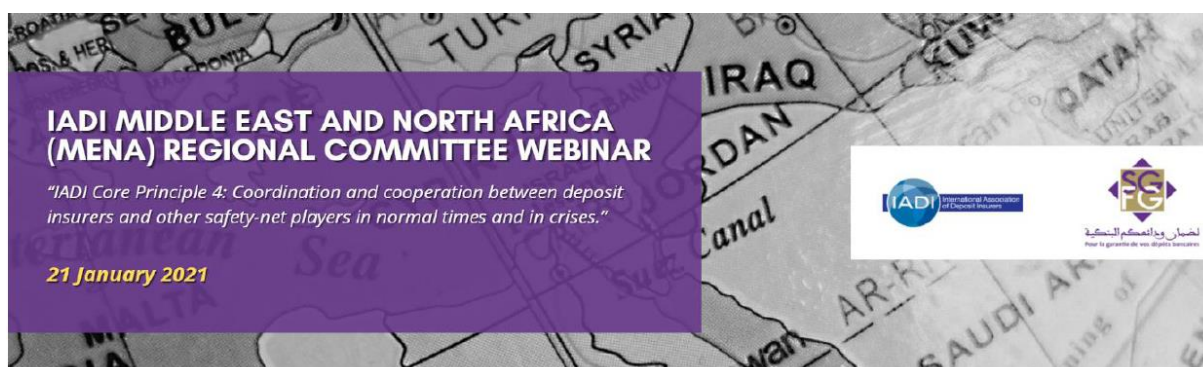
---

<sup>13</sup> Fonds de Soutien Financier aux TPME.

En marge de ces travaux, la SGFG a participé à la réunion annuelle du Comité Régional MENA, dont elle assure la vice-présidence, réunion au cours de laquelle, il a été décidé notamment de lancer le projet de création du site web du Comité et qui sera piloté par la SGFG en partenariat avec l'IADI. De même, la SGFG a pris part, en tant que membre à part entière, aux travaux du Comité Régional Afrique au cours desquels il a été décidé de préparer un fascicule sur les principales caractéristiques des dispositifs de garantie des dépôts dans le continent africain. Un groupe de travail, composé du Maroc, du Nigéria, du Kenya et du Zimbabwe, a été mis en place pour assurer l'élaboration dudit document.

### 3. Organisation par la SGFG et l'IADI d'un webinar

La SGFG a organisé, en date du 21 janvier 2021<sup>14</sup>, avec l'IADI un webinar sur le thème « la coopération et la coordination entre l'organisme de garantie des dépôts et les autres acteurs de filet de sécurité en temps normal et en situation de crise ». Ce webinar a remplacé le workshop d'assistance technique que la SGFG devait organiser au cours de 2020 à Casablanca et qui a été reporté à une date ultérieure suite aux restrictions sanitaires liées au Covid 19. Ce webinar a vu la participation de 133 personnes représentant tous les comités régionaux<sup>15</sup>, adossés à l'IADI, et a été animé par les représentants de l'IADI et des organismes de garantie des dépôts du Maroc, du Nigéria, de la Russie et de la Turquie.



### 4. Participation de la SGFG au webinar, organisé par l'Alliance pour l'Inclusion Financière

La SGFG a pris part, en juillet 2020, à un webinar, organisé par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur le thème portant sur « la résolution de crises et les fournisseurs de monnaie électronique ». Ce webinar a vu la participation de tous les membres du groupe de travail sur la proportionnalité des standards internationaux (Global Standards Proportionality Working Group) qui comprend des représentants de 50 pays dont le Maroc et qui a pour objet de proposer des orientations à ses membres en matière d'implémentation des normes et standards, édictés par les organismes internationaux, tout en tenant compte des objectifs liés à l'inclusion et l'intégrité financière.

<sup>14</sup> La tenue de ce Webinar était prévue pour le mois de novembre 2020.

<sup>15</sup> Il s'agit des comités régionaux de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Europe et de la région MENA.

La participation de la SGFG à ce webinar est intervenue en sa qualité de membre du groupe de travail, créé l'année dernière par l'IADI et l'AFI pour se pencher sur la publication d'un document qui devrait traiter la question de protection des titulaires de la monnaie électronique par un dispositif de garantie des dépôts, à l'instar des déposants bancaires.

Ce webinar a été animé par un expert international qui a souligné que, suite à la pandémie de Covid 19, plusieurs pays comme le Rwanda, le Nigéria, le Pakistan, les Etats-Unis et le Kenya ont vu une croissance importante de l'utilisation de la monnaie électronique, ce qui suppose la nécessité de disposer d'un cadre approprié pour traiter éventuellement la faillite des fournisseurs de cette monnaie. Il a précisé que, en général, les cadres réglementaires actuels dans ces pays ne précisent pas clairement les modalités pratiques de résolution desdites faillites en évoquant à titre d'exemple les délais plus longs pris par certains pays comme l'Uganda, le Pakistan et Kenya pour faire face à la faillite des sociétés qui fournissaient la monnaie électronique, alors que la confiance des utilisateurs de cette monnaie est cruciale pour assurer son développement. L'expert de l'AFI a affirmé que les autorités de régulation ne disposent pas aujourd'hui, ni de plans de gestion de crises, ni de procédures de faillites pour le compartiment relatif à la monnaie électronique. Cette faiblesse risquerait d'accélérer la faillite des fournisseurs de monnaie électronique.

## **Cinquième Partie : Etats et résultats financiers** **de la SGFG et du FCGD**

## **Cinquième partie : Etats et résultats financiers de la SGFG et du FCGD**

### A. Comptes de l'exercice 2020 du FCGD

**Deloitte.**

**FONDS COLLECTIF DE GARANTIE DES DEPOTS**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT**

**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT**  
**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020****Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG)**

162, Boulevard d'Anfa, 7<sup>ème</sup> étage - Casablanca

**AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE****Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 27 840 548 dont un bénéfice net de KMAD 128 821.

Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts au 31 décembre 2020, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous portons à votre connaissance qu'il a été fait application des principes détaillés dans les notes I.A.2 et III.1 de l'état A1 de l'ETIC en matière de :

- Comptabilisation des contributions versées au fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat et au fonds de garantie Microfinance ;
- Comptabilisation et de présentation des contributions des établissements de crédit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 17 Mai 2021

#### **L'auditeur indépendant**

##### **Deloitte Audit**



**Hicham Belemqadem**  
**Associé**

## BILAN DU FCGD : ACTIF

Exercice clôturé au 31/12/2020

	ACTIF	2020	2019
A C T I F	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)</b>	<b>862 060 694,40</b>	<b>0,00</b>
	Frais préliminaires		
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)</b>		
	Immobilisations en recherche et développement		
	Autres immobilisations incorporelles		
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Terrains		
	Constructions		
	Autres immobilisations corporelles		
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d)</b>	<b>20 916 810 601,94</b>	<b>20 271 933 839,26</b>
I M M O B I L I S E	Prêts immobilisés		
	Autres créances financières	1 465 936 593,56	1 810 862 166,84
	Titres de participation		
	Autres titres immobilisés	19 450 874 008,38	18 461 071 672,42
	<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)</b>		
Diminution des créances immobilisées			
	<b>TOTAL I ( a+b+c+d+e)</b>	<b>21 778 871 296,34</b>	<b>20 271 933 839,26</b>
A C T I F	<b>STOCKS (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Marchandises		
	Produits finis		
C I R C U L A N T	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)</b>	<b>564 298 083,57</b>	<b>465 965 137,05</b>
	Etat	53 838 111,42	4 899 142,33
	Comptes d'associés		
	Autres débiteurs		
	Compte de régularisation actif	510 459 972,15	461 065 994,72
<b>TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h)</b>	<b>5 500 178 974,70</b>	<b>5 260 895 843,52</b>	
<b>ECART DE CONVERSION - ACTIF (i) ( Eléments circulants)</b>			
	<b>TOTAL II ( f+g+h+i)</b>	<b>6 064 477 058,27</b>	<b>5 726 860 980,57</b>
T R E S O R E R E	<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>2 404 135,01</b>	<b>2 035 755,00</b>
	Chèques et valeurs à encaisser		
	Banques, T.G & CP	2 404 135,01	2 035 755,00
	Caisses, régies d'avances et accreditifs		
	<b>TOTAL III</b>	<b>2 404 135,01</b>	<b>2 035 755,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>27 845 752 489,62</b>	<b>26 000 830 574,83</b>

## BILAN DU FCGD : PASSIF

Exercice clôturé au 31/12/2020

	PASSIF	2020	2019
F I N A N C E M E N T  P E R M A N E N T	<b>CAPITAUX PROPRES (a)</b>		
	Capital social ou personnel (1)		
	Autres réserves	5 000 374 833,52	4 789 477 279,32
	Report à nouveau (2)		
	Résultat nets en instance d'affectation (2)		
	Résultat net de l'exercice (2)	128 820 632,49	210 897 554,20
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)</b>	<b>5 129 195 466,01</b>	<b>5 000 374 833,52</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)</b>	<b>22 711 352 953,61</b>	<b>20 996 176 959,31</b>
	Provisions règlementées		
	Contribution établissement de crédits	22 711 352 953,61	20 996 176 959,31
	<b>DETTES DE FINANCEMENT (c)</b>	<b>22 711 352 953,61</b>	<b>20 996 176 959,31</b>
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes de financement		
	<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Provisions pour charges		
Provisions pour risques			
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
<b>TOTAL I ( a+b+c+d+e )</b>	<b>27 840 548 419,62</b>	<b>25 996 551 792,83</b>	
C I P A C S U S I A F N T	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)</b>	<b>5 204 070,00</b>	<b>4 278 782,00</b>
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 204 070,00	4 278 782,00
	Clients créditeurs, avances et acomptes		
	Etat		
	Comptes de régularisation - passif		
	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)</b>		
	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)( Elements circulants )</b>		
<b>TOTAL II ( f+g+h )</b>	<b>5 204 070,00</b>	<b>4 278 782,00</b>	
T R E S O R E	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Crédit de trésorerie		
	Banques ( soldes créditeurs )		
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL I+II+III</b>	<b>27 845 752 489,62</b>	<b>26 000 830 574,83</b>

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+) . déficitaire (-)

B. Comptes de l'exercice 2020 de la SGFG

**Deloitte.**

**SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE  
GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES S.A**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Aux actionnaires de la **Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG)**  
162, Boulevard d'Anfa, 7ème étage - Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

**1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2020**

Le Président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2020.

**2. Convention conclue au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

**Personne concernée**

Bank Al-Maghrib, administrateur chez la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG).

**Nature et objet de la convention**

En 2016, la SGFG a signé une convention avec Bank Al-Maghrib, couvrant la gestion des avoirs du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD).

**Conditions et modalités de rémunération**

Selon les termes du contrat, le taux des frais de gestion y compris ceux du dépositaire est fixé à 0,05% HT. Les frais de gestion sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative hebdomadaire et prélevés à la fin de chaque trimestre.

# Deloitte.

## Montant comptabilisé au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2020, la charge comptabilisée s'élève à KMAD 11 484 (HT).

## Montant décaissé au cours de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2020 est de l'ordre de KMAD 9 471 (TTC).

## Solde de la dette au 31 décembre 2020

La dette à payer au 31 décembre 2020 est de KMAD 3 161 (TTC).

Casablanca, le 17 Mai 2021

## Le Commissaire aux Comptes

### Deloitte Audit



**Hicham Belemqadem**  
**Associé**

## C. Bilan de la SGFG

Au 31 décembre 2020, le total bilan a augmenté de 44% comparativement à l'exercice précédent soit respectivement 9.254.605 dirhams contre 6.400.719. L'essentiel est imputable à la créance sur le FCGD et aux avoirs et liquidités disponibles aux postes « Trésorerie - Actif » et « Titres et valeurs de placements ».

BILAN	Montants (en milliers de dirhams)	
	2020	2019
<b>Total Actif</b>	<b>9 255</b>	<b>6 401</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>463</b>	<b>629</b>
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	417	531
Matériel de transport	31	76
Installations Techniques, matériel et outillage	1	2
Autres immobilisations corporelles	13	20
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>303</b>	<b>348</b>
Autres immobilisations incorporelles	303	348
<b>Immobilisations financières</b>	<b>403</b>	<b>335</b>
Autres créances financières	403	335
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>2 690</b>	<b>1 783</b>
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	36	20
Clients et comptes rattachés	2 330	1 618
Personnel	138	32
Etat	117	55
Compte de régularisation de l'actif	69	58
<b>Titres et valeurs de placements</b>	<b>4 706</b>	<b>3 036</b>
<b>Trésorerie - actif</b>	<b>690</b>	<b>270</b>
Banque	687	253
Caisse	3	17
<b>Total Passif</b>	<b>9 255</b>	<b>6 401</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>6 175</b>	<b>4 719</b>
Capital social	3 380	1 000
Report à nouveau	1 153	2 390
Réserve légale	186	126
Résultat net	1 456	1 204
<b>Dettes du passif circulant</b>	<b>3 079</b>	<b>1 682</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 060	451
Personnel	573	383
Organismes sociaux	482	344
Etat	527	408
Autres créanciers	404	-
Compte de régularisation du passif	33	95

## 1. Actif

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée probable d'utilisation.

En brut, l'actif immobilisé augmente de 9% pour s'élever à 2,45 millions de dirhams en lien avec l'acquisition de matériels et licences informatiques.

### 1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminuées des amortissements.

En brut, elles enregistrent une augmentation sous l'effet des acquisitions de matériels de transport, d'informatiques et mobiliers du bureaux, et sont ventilées comme suit :

Eléments (en milliers de dirhams)	Montants brut	Amortissements	Montant net
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	1 258	840	417
Matériel de transport	297	266	31
Installation Techniques, matériel et outillage	4	2	1
Autres immobilisations corporelles	34	20	13

### 1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent les licences informatiques. La durée d'amortissement de cet actif est de 5 ans.

### 1.3 Immobilisations financières

Cette rubrique comprend principalement les dépôts de garantie et cautions (contrat de bail commercial du siège de la société, LOA ...).

### 1.4 Créances de l'actif circulant

Les créances clients sont considérées comme des actifs de la société et sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti. Elles peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur ou de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues.

Cette rubrique, qui comprend les créances de la SGFG sur le FCGD, les avances aux fournisseurs et au personnel, la TVA récupérable, le crédit TVA et les charges constatées d'avance, s'élève à 2,69 millions de dirhams contre 1,78 à fin décembre 2019.



## 1.5 Trésorerie - actif

Conformément au principe du coût historique, les avoirs en espèces et en banques figurant au bilan sont inscrits pour leur montant nominal et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Le poste de trésorerie actif correspond aux soldes bancaires et à la caisse, il s'élève à 689.907 dirhams au 31 décembre 2020.

## 2. Passif

Le montant du passif est de 9,25 millions de dirhams et comprend les capitaux propres (6,17 millions de dirhams) et les dettes du passif circulant (3,07 millions de dirhams).

### 2.1 Capitaux propres

En vertu des dispositions du CGNC, les capitaux propres sont formés du capital de l'entreprise, des compléments d'apports tels que les primes (d'émission, de fusion...), de l'écart de réévaluation, le cas échéant, des réserves et reports à nouveau ainsi que des résultats nets non affectés y compris le résultat net de l'exercice.

Les capitaux propres de la SGFG sont constitués du capital social de 3,38 millions de dirhams, qui a enregistré une augmentation de 2,38 millions de dirhams suite à l'incorporation d'une partie du report à nouveau de l'exercice 2019, de la réserve légale de 185.952 dirhams, du report à nouveau de 1,15 millions de dirhams et du résultat net de l'exercice de 1,45 millions de dirhams. Le montant de l'impôt sur les sociétés à payer est de 505.220,61 dirhams, calculé sur la base du taux progressif de 31%.

### 2.2 Dettes du passif circulant

Conformément au CGNC, les dettes du passif circulant comprennent les dettes non liées à des opérations d'exploitation dans le cas où ces dettes sont présumées avoir à leur naissance un délai d'exigibilité supérieur à douze mois. Ces dernières restent inscrites dans leur compte d'entrée de manière irréversible jusqu'à leur extinction totale sauf événement ou appréciation affectant les conditions de leur entrée initiale.

Le passif circulant de la SGFG est constitué de :

1. Dettes d'un montant de 1.059.699 dirhams envers les fournisseurs et comptes rattachés. Il s'agit des factures non parvenues à la société relatives aux rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers (Travaux du Commissaire aux Comptes, Cabinet Mazars, et autres prestations de services...) :

	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jrs	Dettes échues entre 61 et 90 jrs	Dettes échues de plus de 90 jrs
Exercice 2019	451	408	27	17	-	-
Exercice 2020	1 060	356	686	18	-	-

*Montants (en milliers de dirhams)*

2. Provisions au niveau du poste Personnel pour les congés à payer d'un montant de 573.428 dirhams ;
3. Sommes totalisant 482.200 dirhams dues par la SGFG aux organismes sociaux (CNSS, AMO, CIMR) ;
4. Dettes enregistrées au niveau du poste Etat créateur d'un montant de 526.889,42 dirhams, ventilées comme suit :

Dettes fiscales	Montants (en milliers de dirhams)
IGR de décembre à payer en janvier 2021	268
I.S. de l'exercice 2020 à payer en mars 2021	96
TVA du 4 <sup>ème</sup> Trimestre à payer en janvier 2021	163
<b>Total</b>	<b>527</b>

5. Autres créanciers : cette rubrique concerne principalement les fonds reçus des banques participatives dans l'attente de leurs souscriptions au capital de la SGFG ;
6. Compte de régularisation du passif : ce compte comprend un montant de 32.923 dirhams reçu de l'étranger en fin d'année par erreur en attente de restitution.

### 3. Comptes de produits et charges

Le chiffre d'affaires à fin 2020 s'élève à 18.125.270 dirhams contre 16.540.167 dirhams en fin d'exercice 2019. Les produits sont principalement constitués des commissions perçues au titre des services rendus par la société au FCGD.

COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES	Montants (en milliers de dirhams)	
	2020	2019
<b>Total Produits</b>	<b>18 257</b>	<b>16 658</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>18 125</b>	<b>16 540</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>37</b>	<b>1</b>
<b>Produits non courants</b>	<b>95</b>	<b>117</b>
<b>Total Charges</b>	<b>16 296</b>	<b>15 043</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>16 295</b>	<b>15 043</b>
Achats consommés de matières et de fournitures	864	1 157
Autres charges externes	3 935	3 579
Impôts et taxes	146	174
Charges de personnel	10 802	9 600
Autres charges d'exploitation	200	200
Dotations d'exploitation	348	333
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Charges non courantes</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 962</b>	<b>1 614</b>
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>505</b>	<b>411</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>1 456</b>	<b>1 203</b>

Les charges d'exploitation s'établissent à 16.295.663 dirhams soit une augmentation de 1,25 millions de dirhams par rapport à 2019. L'ensemble de ces évolutions portent le résultat net en fin d'exercice à 1.456.280,26 dirhams, soit une progression de 21%.

## Résolutions de l'Assemblée Générale

### A TITRE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve dans toutes ses parties, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice clos le 31/12/2020.

#### DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale, approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits Comptes faisant apparaître un montant de **capitaux propres** de **6.175.327,83 Dirhams** dont un **résultat net comptable** de **1.456.280,26 Dirhams**.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme suit :

<b>Bénéfice net comptable</b>	<b>1.456.280,26 Dhs</b>
<b>Report à nouveau avant affectation (pour mémoire)</b>	<b>1.153.095,54 Dhs</b>
<b>Dotations de la réserve légale</b>	<b>72.814,01 Dhs</b>
<b>Affectation en report à nouveau</b>	<b>1.383.466,25 Dhs</b>
<b>Report à nouveau après affectation</b>	<b>2.536.561,79 Dhs</b>

#### QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale, approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relative à la société anonyme.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration, de sa gestion des affaires de la société et des autres missions au titre de l'exercice clos le 31/12/2020.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au Commissaire aux Comptes, pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31/12/2020.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de la révision du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres indépendants du Conseil d'Administration.

### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, d'annuler les effets de la cinquième résolution, sixième résolution et septième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2019, portant sur l'augmentation du capital social.

### NEUVIEME RESOLUTION

Après examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation du capital social et le rapport spécial du Commissaire aux comptes conformément à l'article 194 de la loi 17.95, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société, en numéraire, à hauteur d'une somme de **Neuf Cent Quatre Vingt Treize Mille Cinq Cent (993.500,00) Dirhams** pour le porter de **Trois Millions Trois Cent Quatre Vingt Mille (3.380.000) Dirhams** à **Quatre Millions Trois Cent Soixante Treize Mille Cinq Cent (4.373.500) Dirhams**, et ce par l'émission de **Neuf Mille Neuf Cent Trente Cinq (9.935) actions nouvelles** d'une valeur nominale de **Cent (100) Dirhams** par action, avec une prime d'émission globale de **393.525,35 Dirhams**, libérées en totalité et réservées aux banques participative suivantes : **Al Akhdar Bank; Bank Assafa; Bank Al Yousr, BTI Bank et Umnia Bank.**

Les conditions et modalités de la souscription et de la libération des actions sont celles prévues dans les dispositions statutaires et dans le rapport du Conseil d'Administration, dont une copie est annexée au présent Procès-Verbal.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'opération d'augmentation du capital social.

### DIXIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, l'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit :

#### « Article 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **Quatre Millions Trois Cent Soixante Treize Mille Cinq Cent (4.373.500) Dirhams**, divisé en **Quarante Trois Mille Sept Cent Trente Cinq (43.735) actions** d'une valeur nominale de **Cent (100) dirhams** chacune, cumulables et indivisibles numérotées corrélativement de 1 à 43.735 toutes inclusives.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage de la fraction de bénéfice réservé aux actions et dans tous ce qui pourrait être attribué aux actions ».

### ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la réalisation matérielle de l'augmentation du capital susvisée.

Elle lui confère tous pouvoirs spéciaux, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir toute formalité et signer tous documents nécessaires, y compris substituer et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration rendra compte à la prochaine Assemblée Générale de l'utilisation faite de ces pouvoirs et ce, au moyen d'un rapport décrivant notamment les conditions définitives de l'opération d'augmentation du capital social réalisée.

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à la mise à jour des statuts de la société suite à l'opération d'augmentation du capital social de la société.

Elle lui confère tous pouvoirs spéciaux avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir toute formalité et signer tous documents nécessaires, y compris substituer et généralement faire le nécessaire.

#### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie, d'un original, ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

# TABLE DES MATIERES

<b>MOT DU PRESIDENT</b> .....	<b>3</b>
<b>MOT DU DIRECTEUR GENERAL</b> .....	<b>5</b>
<b>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>7</b>
<b>Première partie : Environnement international</b> .....	<b>10</b>
<b>Deuxième partie : Environnement national</b> .....	<b>15</b>
A. <i>Environnement macroéconomique</i> .....	15
B. <i>Evolution du secteur bancaire</i> .....	23
1. Aperçu sur le secteur bancaire .....	23
2. Ventilation des dépôts des banques .....	31
<b>Troisième partie : Derniers développements en matière de garantie des dépôts et de résolution bancaire</b> .....	<b>35</b>
A. <i>Publications de l'IADI</i> .....	35
1. Gestion des risques et de système de contrôle interne des organismes de garantie des dépôts .....	35
2. Objectifs de politique publique assignés aux systèmes de garantie des dépôts .....	39
<b>Quatrième partie : activités de la SGFG en 2020</b> .....	<b>42</b>
A. <i>A propos de la SGFG</i> .....	42
B. <i>Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG</i> .....	43
1. Conseil d'Administration .....	43
2. Comités internes .....	43
3. Structure organisationnelle .....	46
C. <i>Principaux faits marquants 2020</i> .....	48
D. <i>Bilan des réalisations du plan d'actions 2020</i> .....	49
E. <i>Travaux réalisés</i> .....	51
1. Continuité d'activité dans le contexte de crise sanitaire .....	51
2. Ouverture de deux chantiers structurants pour doter la SGFG d'un écosystème d'indemnisation des déposants .....	52
3. Poursuite du chantier communication institutionnelle .....	53
4. Poursuite du renforcement du système de contrôle interne .....	53
5. Optimisation des ressources gérées .....	54
6. Digitalisation des Systèmes d'Information .....	54
7. Souscription des banques participatives au capital social de la SGFG .....	55
8. Renforcement de la coopération avec les autres acteurs du filet de sécurité .....	55
9. Publication des deux circulaires sur le FCGD et amendement de la circulaire 7/M/2018 ....	56
10. Intégration des activités de la SGFG dans la base de données du Haut-Commissariat au Plan	56
F. <i>Travaux des comités internes</i> .....	56
1. Comité d'Investissement .....	56
2. Comité d'Audit et des Risques .....	56
3. Comité de Nomination et de Rémunération .....	57
G. <i>Coopération internationale et assistance technique</i> .....	57
1. Participation de la SGFG aux groupes de travail de l'AFI et de l'IADI .....	57
2. Travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'IADI .....	57
3. Organisation par la SGFG et l'IADI d'un webinar .....	58
4. Participation de la SGFG au webinar, organisé par l'Alliance pour l'Inclusion Financière ....	58

<b>Cinquième partie : Etats et résultats financiers de la SGFG et du FCGD .....</b>	<b>61</b>
A. Comptes de l'exercice 2020 du FCGD .....	61
B. Comptes de l'exercice 2020 de la SGFG .....	67
C. Bilan de la SGFG.....	70
1. Actif.....	71
2. Passif.....	72
3. Comptes de produits et charges.....	73
<b>Résolutions de l'Assemblée Générale .....</b>	<b>74</b>

### **Liste des encadrés :**

Encadré n°1 : Travaux du Conseil d'Administration en 2020.....	8
--	---

### **Liste des graphiques :**

Graphique 1 : Evolution du solde budgétaire (en % du PIB).....	11
Graphique 2 : Evolution de la dette publique .....	11
Graphique n°3 : Contribution des composantes de la demande à la croissance .....	15
Graphique n°4 : Revenu national brut disponible.....	16
Graphique n°5 : Contractions du PIB enregistrées au Maroc entre 1980 et 2020.....	16
Graphique n°6 : Epargne nationale .....	17
Graphique n°6 : Evolution de l'inflation .....	18
Graphique n°7 : Balance commerciale.....	20
Graphique n°8 : Avoirs officiels de réserve .....	20
Graphique n°9 : Position structurelle de liquidité .....	22
Graphique n°10 : Evolution du nombre de comptes bancaires.....	24
Graphique n°11 : Répartition des comptes bancaires ouverts par type.....	24
Graphique n°12 : Evolution du crédit octroyé par les banques .....	25
Graphique n°13 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques .....	26
Graphique n°14 : Evolution des créances en souffrance des banques .....	27
Graphique n°15 : Evolution du taux des créances en souffrance .....	27
Graphique n°16 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques .....	28
Graphique n°17 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques .....	29
Graphique n°18 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques .....	29
Graphique n°19 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques.....	30
Graphique n°20 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2020 .....	32
Graphique n°21 : Ventilation des dépôts par tranche et par déposant en 2020 .....	33

### **Liste des tableaux :**

Tableau n°1 : Croissance économique dans le monde (en %) .....	10
Tableau n°2 : Solde du compte courant dans le monde (en % du PIB).....	13
Tableau n°3 : Valeur ajoutée aux prix de l'année précédente .....	17
Tableau n°4 : Principaux indicateurs des finances publiques .....	19
Tableau n°5 : Principales rubriques de la balance des paiements .....	21
Tableau n°6 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés .....	23
Tableau n°7 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale .....	31
Tableau n°8 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2020 .....	32

